

Les Gueules Cassées *Sourire Quand Même*

Association fondée en 1921 reconnue d'Utilité Publique décret du 25 février 1927

NUMÉRO 353 MAI 2020



HISTOIRE

**Le Soldat inconnu, symbole
du vertigineux gouffre
aux disparus** p.26



PORTRAIT

**Laurent Fournier :
pour ce Gueule Cassée,
la vie est un sport
de combat** p.32

Sommaire

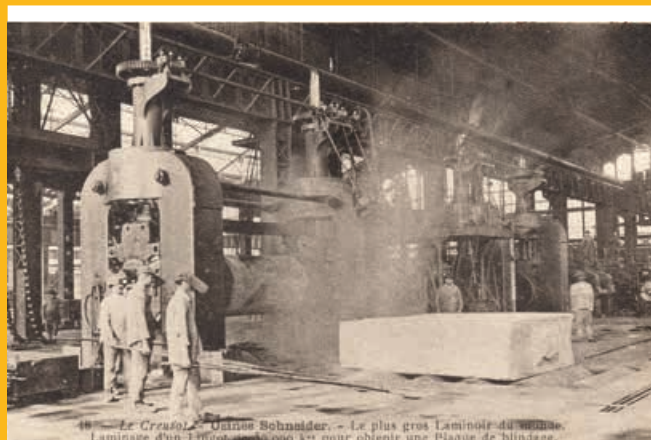
Actualité p. 4

Assemblée générale 2020 des Gueules Cassées

Domaine des Gueules Cassées

Cérémonie du 8 mai

p. 9



Découverte p. 10

1914 : les progrès de l'artillerie face aux visages nus des combattants

Entre les lignes p. 18

Fondation p. 20

Rencontre avec les professeurs
Jean-François Mathé et Phuc Le Hoang

Rencontre p. 24

« J'ai eu une vie remarquable »

Par Robert Picot, petit-fils du colonel Picot

Histoire p. 26

Le Soldat inconnu, symbole du vertigineux gouffre aux disparus



Portrait p. 32

Laurent Fournier : pour ce Gueule Cassée, la vie est un sport de combat



Parcours p. 36

Les Gueules Cassées et la République de Montmartre

Culture p. 40

Vie associative p. 42

L'agenda et les soutiens

Carnet p. 44

À savoir p. 48

Organisation p. 56

Éditorial

Discipline **et loyauté**

La France, comme de très nombreuses nations, est frappée par la pandémie du coronavirus. Cette situation, inédite depuis près d'un siècle, implique des mesures exceptionnelles qui nous ont été prescrites par le président de la République et par le Premier ministre. Elles s'imposent à tous, en tant que citoyens mais aussi en tant qu'hommes et femmes au service du pays.

Pour notre Association, la mission est de garder pérennes nos actions de solidarité envers nos adhérents comme nos activités habituelles au bénéfice de l'intérêt général. Cette crise est un défi ! Un défi pour nous adapter aux contraintes nouvelles que cette pandémie nous impose.

Un défi pour continuer à assurer nos missions essentielles et habituelles de soutien à nos membres, assurer le bon fonctionnement de notre administration au siège parisien, assurer la continuité des soins apportés à nos résidents du domaine de La Valette-du-Var et de notre EHPAD. Assurer également la sécurité du château de Moussy jusqu'à sa cession. Au travers du dialogue social, nos salariés ont accepté de poser durant ces semaines de confinement le solde de leurs congés acquis afin de permettre, dès que possible, une reprise des activités de l'Association démontrant ainsi leur attachement à nos missions. Un défi pour participer à la résilience de la Nation et mettre notre imagination, nos moyens, nos ressources au service de nos adhérents et à celui de nos concitoyens s'il le fallait.

C'est dans ce cadre que dès le mois de février nous avons pris en compte les premiers effets de l'arrivée de l'épidémie sur le territoire national. Nous avons appliqué avec civisme les gestes « barrières » qui étaient requis par les autorités sanitaires. Cette immédiate préparation nous a permis d'assurer la continuité de l'activité dans ce contexte inédit.

Par ailleurs, les responsables du Service de santé, nos hôpitaux, ont dû assurer le surcroît de charges que cette pandémie a provoqué. Pour pouvoir y faire face, ils nous ont également sollicités. Nous avons immédiatement répondu présent et agi pour leur apporter une aide pécuniaire leur permettant d'acquiescer des matériels qui faisaient défaut.

La direction de l'UBFT a travaillé afin de permettre à notre Union de faire face à cette crise d'un type nouveau. Elle demande à chacun d'entre nous de faire preuve de civisme et de sang-froid pour mettre en œuvre et adapter localement les mesures qui seraient décidées.

Il nous faut plus encore nous appuyer sur la confiance, l'engagement et l'esprit de solidarité qui font la force de notre association. La solidarité est une vertu cardinale de notre Institution, plus que jamais il faut la faire vivre au quotidien.

Ayons une pensée pour ceux de nos camarades, leur famille, amis, possiblement touchés par cette maladie pour leur souhaiter un rapide rétablissement. Malheureusement, d'autres ont succombé, nous ne les oublierons pas et nous nous associons à la douleur de leurs proches.

Notre promesse est de maintenir notre Association au service de ses adhérents. Notre engagement est de protéger nos membres et les résidents de notre EHPAD et du Domaine. Notre devoir, face à cette crise inédite, est de maintenir ces deux raisons d'être.

Nos adhérents doivent pouvoir compter sur chacun de nous qui avons accepté de porter la responsabilité du devenir de notre Union. Soyons donc au rendez-vous, chacun selon son niveau et ses responsabilités, pour répondre à leur confiance et leurs attentes.

Nous pourrions alors nous souvenir des mauvais jours pour en tirer des leçons pour l'avenir.



Patrick Remm
Président

Union des Blessés de la Face et de la Tête
« Les Gueules Cassées »

Assemblée générale 2020 des Gueules Cassées

La décision de reporter l'Assemblée générale annuelle qui devait se tenir le 18 juin 2020 a été prise dès les annonces gouvernementales de confinement. En effet, nos salariés, nos commissaires aux comptes, nos imprimeurs n'étant pas en mesure de mener leurs missions, ainsi que l'annonce de la fermeture des hôtels et restaurants, nous ont convaincus de reporter l'Assemblée générale, conformément aux ordonnances gouvernementales du 25 mars 2020, au vendredi 10 septembre 2020.

Toutefois, à la date de mise sous presse

de ce magazine de nombreuses incertitudes demeurent sur les possibilités de transports, d'hébergements, de réunions et de prises de repas en groupe. Nous travaillons cependant sur l'hypothèse que l'Assemblée générale pourra se tenir le 10 septembre au Domaine des Gueules Cassées, mais la date, le lieu définitif et le format que pourra prendre cette manifestation demeurent encore incertains.

Un Conseil d'administration devrait pouvoir se réunir avant la fin du mois de juin pour arrêter les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.



Une lettre de convocation, avec le dossier complet habituel des AG, vous sera adressée dans le courant de l'été, ou à défaut un courrier explicatif.

Une information sur le renouvellement partiel du Conseil d'administration a été adressée par courrier à l'ensemble des membres de l'Union des Blessés de la Face et de la Tête.

Les Gueules Cassées étaient présents...

FÉVRIER

3 février

Réunion du Club des mécènes des Rencontres Militaires Blessures et Sports (RMBS)

4 février

- Conférence «À travers les mots» de Messaoud Gadi organisée aux Invalides par la Fondation pour la Mémoire de la Guerre d'Algérie, des Combats du Maroc et de Tunisie
- Réception du monde combattant à la Fédération André Maginot
- Visite du service d'oto-rhino-laryngologie (ORL) de l'Hôpital Foch de Suresnes (92)

5 février

- Réunion du Comité responsabilité sociétale d'entreprise et jeu responsable de la Française des jeux (FDJ)
- Troisième édition de la cérémonie des blessés, organisée par le Centre national des sports de la Défense (CNSD) de Fontainebleau à la Maison dans la Vallée à Avon (77)

6 février

Vœux à l'Établissement de Communication et de Production Audiovisuelle de la Défense (ECPAD)

7 février

Présentation des Gueules Cassées, Association et Fondation, aux médecins des Forces lors d'un séminaire au Val-de-Grâce

10 février

Réception au siège du docteur Olivier Vallet et du médecin général inspecteur Rémi Macarez, directeur de l'Hôpital d'Instruction des Armées Percy pour la présentation du projet de création du «Club des Ambassadeurs» du Service de Santé des Armées (SSA)

11 février

Réunion du Bureau de la Fédération André Maginot

12 février

Conseil d'administration de la Française des jeux (FDJ)

13 février

Réunion du bureau de la Fondation pour la Mémoire de la Guerre d'Algérie, des Combats du Maroc et de Tunisie

19 février

Réunion avec Véronique Peaucelle-Delelis, directrice générale de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG)

25 février

Conseil d'administration de la Fondation pour la Mémoire de la Guerre d'Algérie, des Combats du Maroc et de Tunisie

27 février

Conseil d'administration de la Fédération André Maginot

MARS

9 mars

Présentation aux Invalides du documentaire *Le souffle du canon* de Nicolas Mingasson

12 mars

Conseil d'administration de la Française des jeux (FDJ)

16 mars

- Conseil d'administration de la Française des jeux (FDJ)
- Mise en place par le gouvernement des mesures de confinement dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19
- Fermeture du siège des Gueules Cassées au 20 rue d'Aguesseau à Paris. Une partie du personnel assure en télétravail la continuité des missions prioritaires de l'UBFT

Confinés...

Les Gueules Cassées toujours présents et aux manettes

Dès les premières annonces du président de la République relatives à la pandémie du Covid-19, des dispositions ont été prises pour chacun de nos établissements afin d'assurer la continuité des missions essentielles des Gueules Cassées.



Télétravail et réunions en mode dématérialisé.

Au siège

Depuis plusieurs années, des outils informatiques performants et sécurisés, ordinateurs portables, tablettes numériques, scanners et imprimantes ont été mis en place afin de faciliter le travail de nos bénévoles, cadres, collaboratrices et collaborateurs, qu'ils se trouvent sur le site, à domicile ou en déplacement. Depuis peu, les fichiers informatiques avaient été transférés dans un serveur du *Cloud* permettant de s'y connecter à tout moment et depuis tout terminal, autorisé bien entendu.

Le personnel du siège, à l'exception de notre gouvernante qui a assuré une

présence, a donc pu être confiné à domicile, tout en maintenant par le télétravail généralisé la poursuite des missions essentielles de l'UBFT.

Le courrier postal a fait l'objet de numérisations hebdomadaires et a été transmis à nos salariés afin que les dossiers prioritaires, en particulier les demandes d'aides sociales urgentes, puissent être traités. Patrick Remm, notre président, a ainsi pu tenir nos administrateurs, délégués régionaux et porte-drapeaux régulièrement informés de l'état de l'Union et renforcer nos liens de solidarité par lettres transmises par voie électronique et message vidéo.

Le général Chauchart du Mottay, président de notre Fondation, a également communiqué avec les administrateurs et les membres du Comité scientifique.

Olivier Roussel, directeur général, a pu tenir des réunions de travail en visioconférence avec les équipes du siège, des domaines et de l'EHPAD Résidence Colonel Picot afin de s'assurer de la bonne santé des résidents.

Il a également pu participer à des conseils d'administration et comités de la Française des Jeux (FDJ).

Avec Patrick Remm, président de l'UBFT, et l'amiral Lacaille, président de la

suite page 6

Fédération Nationale André Maginot, une intervention auprès de l'Agence des participations de l'État et de Bruno Le Maire, ministre de l'Économie et des Finances, a pu être effectuée afin d'obtenir, malgré la situation économique dégradée, le maintien du versement par FDJ d'un dividende aux actionnaires. Alain Bouhier, directeur adjoint chargé de la vie associative, a effectué plusieurs tours de France téléphoniques en prenant des nouvelles de nos délégués régionaux et départementaux, afin de détecter les situations de camarades et de leurs épouses qui pouvaient se trouver en difficulté au cours de cette crise sanitaire.

Nabila Falek et notre service comptable ont pu assurer, avec notre trésorier, le suivi financier et le versement des aides sociales.

Des groupes ont été constitués sur les réseaux sociaux et la messagerie instantanée WhatsApp permettant ainsi de communiquer et échanger rapidement avec nos administrateurs, délégués, porte-drapeaux et salariés.

Les modes de communication vont être durablement impactés, il nous faut imaginer de nouveaux vecteurs d'information avec les membres de l'Association. C'est pourquoi nous réfléchissons à la mise en œuvre, à moyen terme, d'une plateforme d'échanges.

L'Assemblée générale de l'UBFT qui se tient traditionnellement au mois de juin est reportée, *a priori* au 10 septembre 2020, dans un format qu'il est encore trop tôt de définir tant que les modes de fonctionnement des moyens de transport, de l'hôtellerie et de la restauration, et les autorisations de réunions de groupe ne seront pas définies par les autorités.



Pendant le confinement, les travaux continuent.

En raison de la crise sanitaire, et jusqu'à nouvel ordre, il n'est plus possible de réserver ou d'occuper les chambres au siège de l'UBFT. Nous vous remercions de votre compréhension et vous tiendrons informés de l'évolution de la situation.

Dans nos domaines

À Moussy, dans l'attente de l'aboutissement de la cession du domaine, trois salariés continuent d'assurer le gardiennage, la sécurisation et la maintenance des installations.

À La Valette-du-Var, le Domaine des Gueules Cassées a été mis en sommeil : à l'exception de l'hébergement de nos résidents permanents, les activités événementielles, de restauration et d'hôtellerie ont été interrompues. Isabelle Chopin dirige actuellement une équipe réduite de sécurisation et d'entretien des structures, d'autres salariés ont été confinés à leur domicile.

Toutefois, malgré ce temps suspendu, une partie des travaux initialement prévus dans le budget 2020 a pu être lancée : la rénovation de l'ascenseur du bâtiment « Olivier » et des sanitaires des salles de restaurant, les premières tranches de ravalement des façades et de mise à niveau hôtelier des chambres du bâtiment « Mimosa » et enfin le nettoyage des bassins du parc aquatique en vue de la saison estivale qui, nous l'espérons, sera rendue possible !

Il convient de saluer l'ensemble des salariés de l'UBFT et le dialogue social qui s'est instauré avec les représentants du personnel pour la gestion des congés démontrant leur attachement aux Gueules Cassées.



Un sas de protection pour préserver la santé de nos résidents lors de la visite de leurs proches.

Votre EHPAD Résidence Colonel Picot

Notre EHPAD a poursuivi ses activités de prise en soins des résidents en appliquant avec rigueur les recommandations du gouvernement et de l'Agence Régionale de Santé (ARS).

L'impossibilité pour les familles de rendre visite aux résidents est une contrainte psychologiquement difficile mais qui permet d'éviter la propagation du virus. Depuis le 27 avril, la visite d'un membre des familles est redevenue possible dans le cadre d'un sas de protection mis en place à l'entrée principale de la Résidence et dans le strict respect d'une charte. Nous avons continué, durant cette période de confinement, à entretenir et embellir les espaces extérieurs, afin

que l'environnement soit le plus agréable possible pour nos résidents : plantations de nouveaux arbres, notamment fruitiers, achat de plantes pour fleurir et égayer les terrasses et balcons.

Que toutes les équipes soignantes, administratives et logistiques de la Résidence qui sont, chaque jour et chaque nuit, engagées auprès de nos résidents en

leur apportant, en cette période si particulière, soins, écoute bienveillante et sourires, soient remerciées.

Un immense merci à la Française des jeux qui a fait livrer plusieurs milliers de masques pour notre EHPAD et celui de la Fédération Nationale André Maginot.

Ce point de situation a été rédigé le 15 mai 2020

Nous devons, tous ensemble, demeurer vigilants afin que, dès que nous en aurons les autorisations gouvernementales, nous puissions retrouver un fonctionnement régulier et plus ouvert de nos établissements, permettant de nous réunir en petits groupes, tout en étant conscients que certaines dispositions devront perdurer tant que ce virus n'aura pas disparu spontanément ou qu'un traitement ou un vaccin n'auront pas été trouvés.



Le domaine des Gueules Cassées

UN DOMAINE, UNE HISTOIRE

LE DOMAINE DES GUEULES CASSÉES A ÉTÉ ACQUIS EN 1934 POUR ACCUEILLIR LES ANCIENS COMBATTANTS BLESSÉS À LA FACE, DE LA GRANDE GUERRE À NOS JOURS.

Aujourd'hui, notre domaine de 30 hectares propose des séjours de vacances et organise également tout événement festif ou professionnel.

Une équipe professionnelle et attentionnée vous accueille toute l'année dans ce lieu magique, situé entre Toulon et Hyères, au pied du mont Coudon, face à la Méditerranée.



Les Gueules Cassées

CAPACITÉ D'ACCUEIL

NOTRE DOMAINE DISPOSE DE TOUS LES ÉQUIPEMENTS À MÊME DE FACILITER LE DÉROULEMENT DE VOTRE SÉJOUR ET DE VOS ÉVÉNEMENTS :

- une salle de restaurant modulable pouvant accueillir jusqu'à 250 personnes
- un bar avec terrasse
- une chapelle pour vos cérémonies, mariages et baptêmes
- 48 chambres climatisées, avec connexion wi-fi
- un centre aquatique et de fitness
- un court de tennis
- des terrains de pétanque
- 15 hectares de garrigue et pinède classés zone naturelle
- 6 salles connectées, équipées de matériel audiovisuel, pour 10 à 200 personnes
- parkings sécurisés



VOUS ÊTES UNE ASSOCIATION OU UNE ENTREPRISE ?

Nous disposons de tout l'équipement nécessaire à vos séminaires, réunions ou conférences.

VOUS ÊTES UN PARTICULIER ?

Choisissez notre domaine pour vos séjours, ou encore l'organisation de vos réceptions, mariages, baptêmes...

Contact

Tél. : 04 94 61 93 00
Mail : coudon@gueules-cassees.asso.fr
www.domainedesgueulescassees.fr
151, avenue André Dupuy
83160 La Valette-du-Var

Domaine des Gueules Cassées

Cérémonie du 8 mai



Une assistance réduite suite aux mesures imposées par le confinement.



Lecture du message du président de la République par Damien Thauvin.

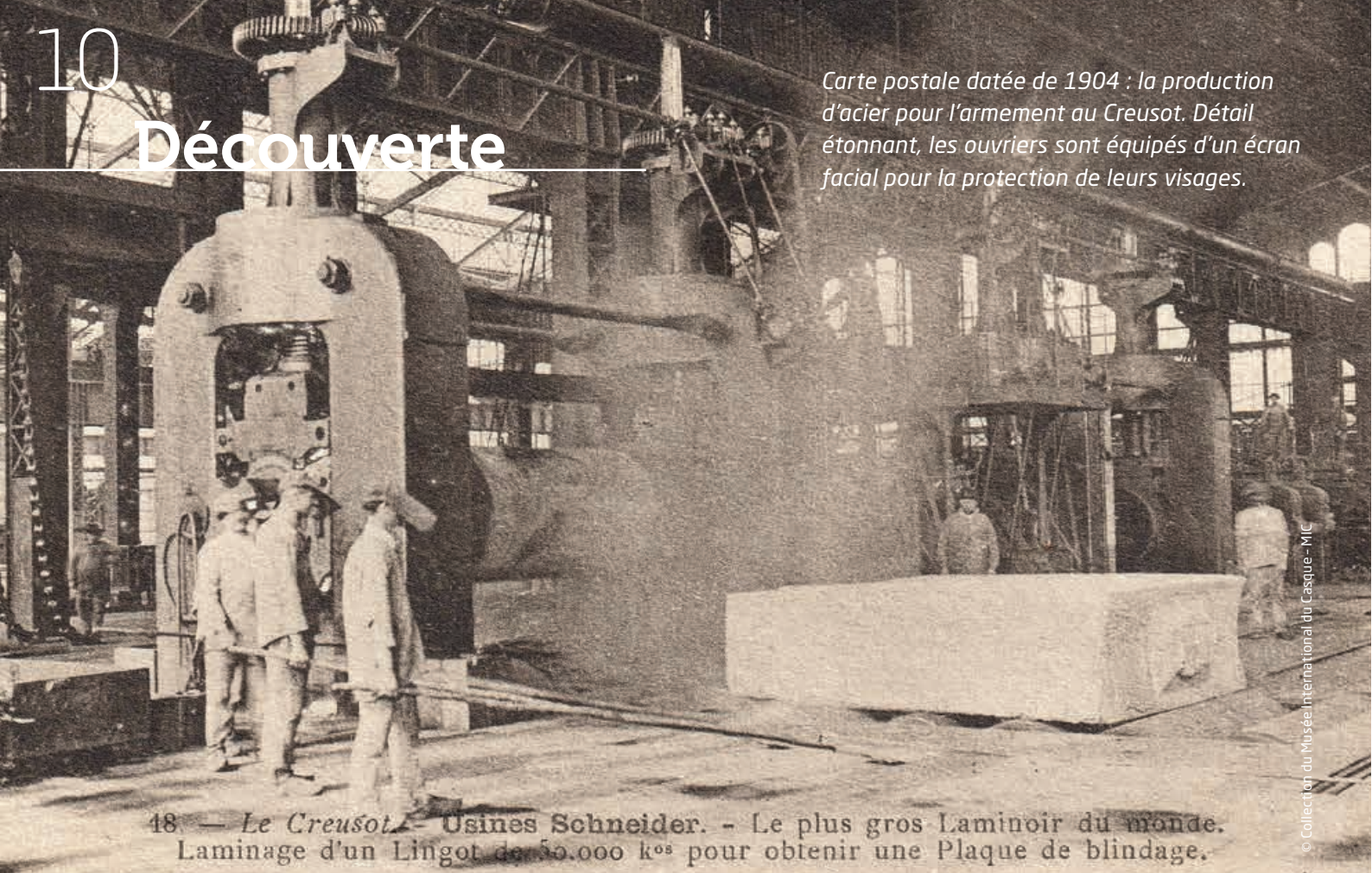
Le domaine des Gueules Cassées, confiné mais pavé aux couleurs de la France, a commémoré la victoire du 8 mai 1945.

Robert Lang, délégué honoraire, a déposé une gerbe devant le monument des Fondateurs, après lecture du message du président de la République par Damien Thauvin, membre de l'Union. La cérémonie s'est terminée par une Marseillaise reprise *a cappella* par l'assistance, certes réduite mais attachée au souvenir glorieux de ceux qui ont risqué leur vie pour vaincre le fléau du nazisme et reconquérir notre liberté.



Dépôt de gerbe par Robert Lang, délégué honoraire.

Carte postale datée de 1904 : la production d'acier pour l'armement au Creusot. Détail étonnant, les ouvriers sont équipés d'un écran facial pour la protection de leurs visages.



48. — Le Creusot. — Usines Schneider. — Le plus gros Laminage du monde. Laminage d'un Lingot de 50.000 k^{os} pour obtenir une Plaque de blindage.

© Collection du Musée International du Casque - MIC

1914 : les progrès de l'artillerie face aux visages nus des combattants

Les trois quarts des blessures des Gueules Cassées de la Grande Guerre ont été infligés par l'artillerie et ses redoutables obus modernes mis au point à la fin du XIX^e siècle. Comment a-t-on pu en arriver là ?

La révolution industrielle de la fin du XIX^e siècle

L'humanité réalise un grand bond en avant avec un ensemble de découvertes à partir du milieu du XIX^e siècle. La machine à vapeur remplace et décuple la force humaine rendant ainsi possible le développement des industries, de la métallurgie et sidérurgie. Dès lors, fontes et aciers deviennent faciles à employer

et on les retrouve partout : ponts, immeubles, navires, rails et locomotives. Les gigantesques constructions de monsieur Eiffel en sont l'illustration. Cette marche en avant entraîne aussi des progrès pour toutes les technologies et même pour la chimie. Poudres propulsives sans fumées et sans résidus en bénéficient ainsi que les explosifs stables surpuissants.

Les ingénieurs militaires en profitent pour moderniser l'armement et notamment l'artillerie. Les canons se chargeant par la bouche et à boulets ronds sont remplacés par des tubes rayés qui se chargent par l'arrière. Grâce à une simple culasse qui peut être ouverte et refermée en un clin d'œil, les cadences de tir sont démultipliées. Dans le même temps, la balistique des munitions se

Carte postale
datée de 1911 :
la production
de différents canons
et obus en l'usine
Schneider du Creusot.



39 — LE CREUSOT - Usines Schneider - Atelier d'Artillerie - Montage des Canons

© Collection du MIC

modernise elle aussi. Les nouvelles poudres parviennent à propulser les projectiles avec grande précision à des distances encore jamais atteintes. La portée moyenne passe de 700 mètres à 7 kilomètres !

Autopsie d'un obus

À la fin du XIX^e siècle, les bons vieux boulets en fer ronds, pleins ou creux, sont remplacés par de nouveaux obus en acier forgé à forme cylindro-conique dite « ogivale » donc particulièrement aérodynamique. Leurs usinages aisés s'effectuent rapidement. Toute une palette voit le jour avec des calibres différents pour des emplois spécifiques. Les plus sophistiqués sont ceux fabriqués pour être antipersonnels. Une petite tête surmonte leur ogive permettant de régler en 2 secondes avant le tir la distance à laquelle il devra exploser après le tir. Ces petits dispositifs destinés au retardement de l'explosion finale constituent à eux seuls de véritables bijoux miniatures d'ingéniosité : on les appelle des « fusées ». L'obus « fuse » et on l'appelle parfois un « fusant ».

Le plus répandu des obus français était le 75 mm à balles⁽¹⁾ inventé en 1897 dont la vitesse atteignait les 535 mètres/seconde. Bien sûr, comme pour tous ces engins de mort, les Allemands possédaient quasiment les mêmes. D'un poids de 7,250 kilos, cet obus en acier creux était rempli en vrac de 261 balles de 12 grammes en plomb durci à 10 % d'antimoine⁽²⁾. Par un tube interne, sa fusée à retardement déclenchait une charge de dépotage situé en fond. Son explosion était bien souvent réglée pour avoir lieu lors de sa retombée à 30 mètres au-dessus des masses d'infanterie. Elle chassait la tête de l'obus, puis toutes les balles par l'avant en direction des ennemis à l'identique d'une cartouche de chasse remplie de plombs.

(1) À l'époque ces balles n'étaient autres que de véritables billes. Les obus qui en contenaient étaient appelés des « balles ». On qualifiait aussi ces billes de « shrapnels », terme britannique, et ainsi l'obus était nommé « obus à shrapnels ».

(2) Afin de rendre le plomb des balles le plus dur possible on le mélangeait toujours avec 10 % d'antimoine. Ce durcissement permettait de bien conserver la bille sphérique afin que son aérodynamisme soit performant et donc que son pouvoir meurtrier soit à son maximum.

Les balles étaient ainsi projetées à la vitesse initiale égale à celle restante de l'obus sur sa trajectoire, 535 m/s, à laquelle s'ajoutaient celles des balles pyrotechniquement dépotées.

Mais contre les hommes il existait aussi des obus plus sophistiqués appelés « obus à mitraille ». Leur corps creux était rempli d'une superposition de galettes de fonte pré-fragmentées constituées d'un ensemble de segments. Chaque segment avait été mis au point afin d'être le plus vulnérant possible pour le corps humain. Il en existait toute une variété et chacun avait ses spécificités morbides. Ces galettes étaient empilées superposées mais séparées entre elles par des balles de plomb durci à 10 % d'antimoine. Là aussi, selon le calibre de l'obus, il existait tout un ensemble de différents modèles de balles plus ou moins grosses.

Les galettes étant empilées en porte-à-faux sur les balles, le départ du coup les fragmentait suivant des lignes venues de moulage et rendait indépendant chacun des segments. Grâce à sa fusée

suite page 12



Reliques de fusées d'obus de différents calibres après explosion.

A *Il en existait une très grande variété et chacune possédait ses spécificités. Suite à l'explosion elles constituaient un dangereux éclat.*

à retardement, l'obus explosait à l'impact ou en cours de trajectoire au-dessus des masses d'assaillants ou de l'artillerie adverse. La rotation du projectile dispersait les balles et segments qui prenaient une direction résultant de la force centrifuge composée avec la vitesse du projectile au moment de l'éclatement. Les balles en plomb, denses et régulières, allaient loin, et les segments tourbillonnaient sur leur centre de gravité, freinés par l'air mais très vulnérants.

Selon le calibre de l'obus le nombre de galettes, de segments et de balles contenus pouvait être plus ou moins important. Deux exemples basiques : l'obus de 90 mm (de diamètre) français mis au point en 1883 renfermait 7 galettes. Chacune pesait 730 grammes car elle se composait de 10 segments de 17 mm d'épaisseur pesant environ 33 grammes pièce. Elle était calée par 16 balles pesant chacune 15 grammes. Soit un

total de $(10 + 16) \times 7 = 182$ petits projectiles vulnérants.

Second exemple, l'obus de 155 mm inventé en 1887 comportait un empiement de 12 galettes. Chacune se composait de 24 segments calés par 34 balles de 25 grammes. À l'explosion il créait donc une grêle de mitraille de 704 petits projectiles à fort pouvoir meurtrier dans un rayon pouvant atteindre les 700 m.

Et ce n'est pas tout : à ces balles et éclats « étudiés pour », il faut rajouter un minimum d'une centaine d'autres éclats divers pour chaque obus qui explose. Il s'agit des morceaux de l'enveloppe de l'obus et de son mécanisme interne auxquels s'ajoutent cailloux, morceaux de constructions, morceaux de bois, morceaux de ferrailles et pièces d'équipements. Et ce n'est pas fini car il faut y rajouter aussi les projections de parties dures de corps d'animaux ou

de proches camarades atteints, os ou dents. Pour en finir, il y a encore pire : c'est d'être impacté, dans la terre ainsi labourée, par des morceaux de cadavres humains disparus de longue date et qui refont surface en putréfaction. Ainsi donc, pour l'explosion d'un seul obus la typologie des éclats disséminés est une longue litanie.

Avec la mise au point d'explosifs à fort pouvoir brisant suffisamment stables pour être chargés dans les obus, on constatait qu'une enveloppe d'obus convenablement conçue se fragmentait si efficacement que l'ajout de mitraille



Obus de 75 mm à balles mis au point en 1897. De gauche à droite : douille en laiton de 35 cm de long et contenant la poudre propulsive, corps de l'obus en acier de 23,5 cm de long avec sa ceinture en cuivre rouge, ogive de 4 cm de long surmontée de la fusée à retardement de 5 cm de long et une de ses 261 balles de plomb durci à 10 % d'antimoine de 13 mm de diamètre pesant 12 grammes. On l'appelait aussi « obus à shrapnels ».



© Collection du MIC

Une des 12 galettes d'un obus de 155 mm :
 ▲ elle se compose de 24 segments
 + 32 balles et pèse 1,750 kilo.



© Collection du MIC

Reconstitution du début de la dispersion d'une
 ▲ seule galette de segments et balles à l'explosion
 d'un obus de 155 mm inventé en 1887.

n'était pas nécessaire. Par exemple, la détonation d'un obus de 105 mm ordinaire produisait plusieurs centaines d'éclats à grande vitesse (1 000 à 1 500 mètres/seconde) et une onde de surpression mortelle dans un court rayon. De plus, en cas d'explosion au sol ou sous la terre, il provoquait un bouleversement du terrain, une destruction efficace des matériels et tout cela avec une munition bien plus facile à fabriquer que les dernières versions des shrapnels.

Dès la déclaration des hostilités, la production des obus devient industrielle. Nombre d'usines sidérurgiques sont transformées ou créées pour cette grande cause nationale. Toute la nation est adaptée à cette production prioritaire des obus. Les hommes étant au front, ce sont les femmes à l'arrière qui vont les produire dans un grand nombre d'usines. On les surnommait « les munitionnettes ».

Dès lors, les quantités consommées sont effarantes : l'ensemble des belligérants a tiré 1,4 milliard d'obus durant la Première Guerre mondiale, tous calibres



© Collection du MIC

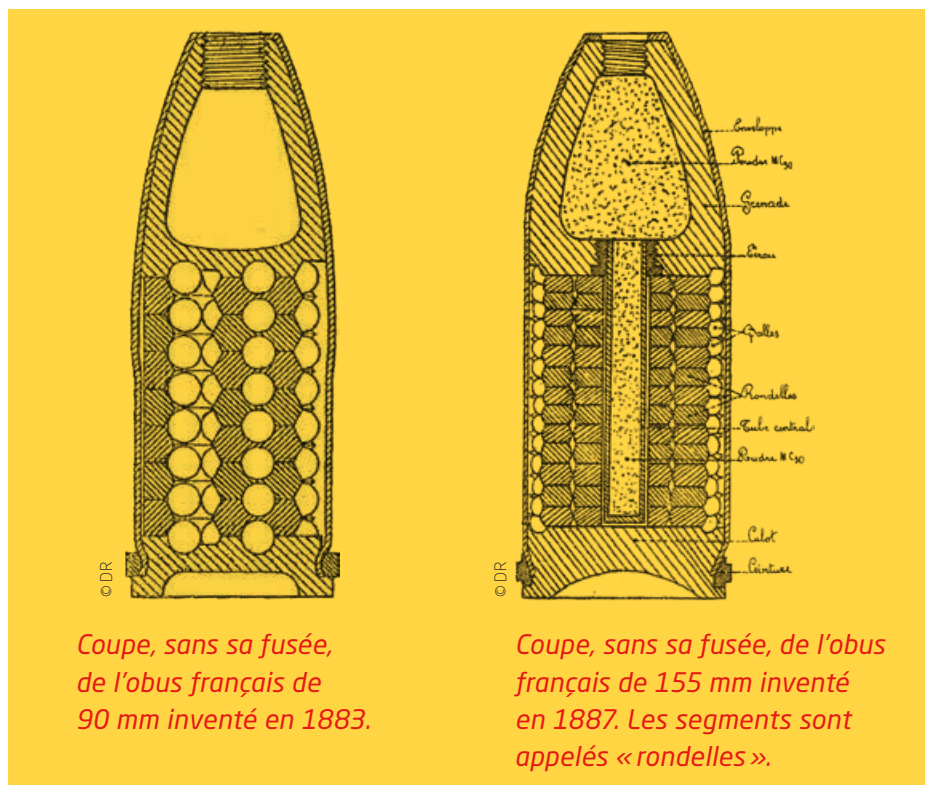
© Collection du MIC

Différents segments et billes de différentes galettes
 de différents calibres d'obus de la fin du XIX^e siècle.

confondus. En France, la production d'obus est multipliée par vingt en quatre ans : de 12 000 par jour en septembre 1914, elle s'élève à près de 260 000 par jour à l'issue du conflit. Lors des 300 jours de la tristement célèbre bataille de Verdun, du 21 février au

19 décembre 1916, ce ne sont pas moins de 53 millions d'obus de tous calibres qui sont tirés par les deux camps, à raison de 176 000 par jour en moyenne : 30 millions d'allemands et 23 millions de français. Sur quelque 250 kilomètres

suite page 14



carrés, on estime qu'il est tombé plus de deux obus au mètre carré. Pour commencer, le 21 février, les Allemands en tirèrent 2 millions. Les jours d'attaque, le chiffre moyen était doublé. Durant

le seul mois de mars il fut tiré 3 750 000 obus de 75 mm français. Lors de l'offensive du 24 octobre 1916, notre artillerie a tiré 240 000 projectiles par jour. Le seul bémol à ces quantités du diable

c'est que 15 % n'explosaient pas : soit le terrain était trop mou à cause des pluies, soit le projectile accusait un défaut de fabrication.

Pour l'ensemble de la Première Guerre mondiale, rien qu'en munitions d'artillerie, la France a dépensé 26 milliards de francs, soit le septième du total des dépenses de guerre⁽³⁾. Entre 1914 et 1918, l'effectif des artilleurs est passé de 200 000 à 700 000.

Des visages martyrisés

En 1914, sous une telle grêle d'acier, de fonte et de plomb, les éclats d'obus sont responsables de 75 % des blessures. De 1915 à 1917 le chiffre atteint 78 %. Durant la bataille de Verdun ils atteindront 85 %. Sur un échantillon de 37 620 blessés de trois hôpitaux primaires du secteur de Verdun, les atteintes de la tête représentent 28,3 % ; on peut donc penser qu'à 50 % l'atteinte concerne le visage, si ce n'est plus puisque depuis 1915 le casque Adrian protège la partie supérieure de la tête. Lors des offensives de 1918, les blessures par éclats d'artillerie sont de 56 à 68 %.

De plus, en France, face à ce risque potentiel, c'est toute l'organisation militaire existante qui va concourir à l'aggraver. En effet, la technologie a fait d'immenses progrès mais les mentalités et stratégies des grands chefs militaires n'ont pas changé. En matière de tactique de l'infanterie, la reine du champ de bataille, la quasi-totalité de l'intelligentsia militaire en est encore à la guerre de 1870, pourtant perdue.

Pour preuve, un régiment d'infanterie est toujours appelé un régiment d'in-



▲ Éclats vulnérants provenant du mécanisme interne d'un seul obus de 75 mm à balles inventé en 1897.

(3) Déclaration faite le 12 mars 1919 par le sénateur Huber à la Commission de l'armée.



Munitionnettes en charge de la production d'obus explosifs de 75 mm durant la guerre, en remplacement dans les usines des hommes qui sont au front.

fanterie «de ligne». Pour attaquer, ses soldats doivent marcher au coude-à-coude face à l'ennemi en lignes frontales échelonnées les unes derrière les autres et en rangs serrés. Cette tactique complètement obsolète remonte aux légions romaines. Elle est dépassée et extrêmement dangereuse pour qui connaît le progrès des canons. On continue d'apprendre aux jeunes chefs à faire manœuvrer leurs hommes en masses serrées. Alors que depuis 1897 on vante partout les mérites de notre nouveau canon de 75 mm, comment les grandes écoles militaires qui formaient les officiers d'infanterie ont pu rester si archaïques jusqu'en 1914?

Il en est de même pour l'uniforme maintenu quasiment le même depuis des siècles. Dans les temps anciens, les quantités de fumées produites par les

canons à boulets nécessitaient le port de couleurs vives afin de se retrouver dans la mêlée enfumée et de se distinguer de l'ennemi qui, lui, portait d'autres couleurs comme le font aujourd'hui les clubs de sport lors de rencontres. Mais en 1914, depuis plusieurs dizaines d'années, la poudre des artilleurs est sans fumée. Et même s'il devait y avoir un peu de fumée, ils sont installés en batteries très éloignés des fantassins car la portée de leurs canons est immense. Alors pourquoi s'habiller toujours d'un pantalon et d'un képi rouges? Ces masses d'infanterie colorées sont repérables de loin par l'artillerie adverse. Depuis des décennies l'acier s'est introduit partout pour le confort des hommes sauf dans l'évolution de leurs uniformes : ils n'ont même pas de casque, et bien sûr, encore moins de protection pour leur

face. Personne ne s'en est préoccupé, personne n'en a eu l'idée. L'acier va donc s'introduire en eux jusque dans leurs visages, mais pas au sens figuré, et les déchiqueter.

En 1914 en France, artillerie et infanterie ne se connaissaient pas, comme si elles appartenaient à deux pays différents. Les deux «armes-sœurs» s'ignoraient. Ce fossé gigantesque de méconnaissances profondes entre elles et de grande rivalité va se révéler dramatique sur le terrain. En effet, le manque de liaison entre l'artillerie, dont la portée de ses canons permet de rester loin en arrière du champ de bataille, et l'infanterie au contact de l'ennemi va mener à une hécatombe de nos poilus, sous les coups de notre propre artillerie, mal renseignée en temps réel. On estime

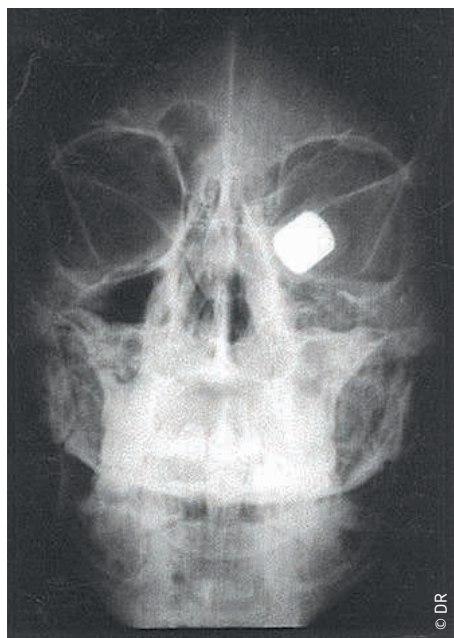
suite page 16

ces pertes à 75 000 hommes⁽⁴⁾. À Verdun, on estime que sur 10 obus tombés sur nos tranchées 2 provenaient de notre propre artillerie...

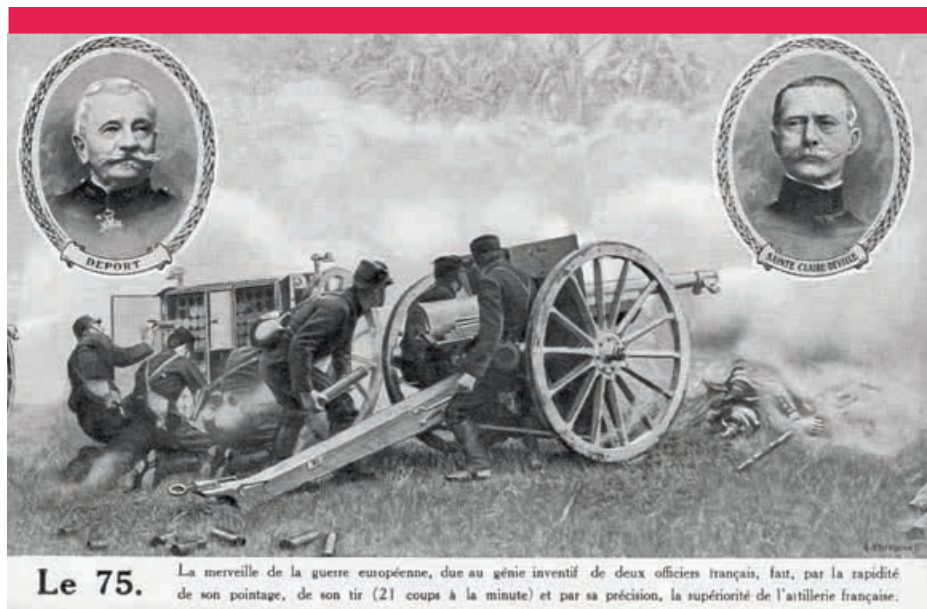
Des questions face à une catastrophe prévisible

Dès lors, comment ne pas s'attendre à une immense boucherie collective ? Comment a-t-on pu laisser partir les hommes nus face à cet enfer préparé par tous les belligérants ?

(4) *Le massacre de notre infanterie 1914-1918*, Général Percin – Albin Michel éditeur.



Radiographie d'un projectile d'artillerie reçu en plein visage. Il s'agit du projectile de fonte appelé « cylindre ». Il mesure 16 mm de long et de diamètre et pèse 22 grammes. On ne peut voir sur la radio mais on peut imaginer les dégâts qu'il a induits au visage et notamment à l'œil sans protection avant d'arrêter sa course en cet endroit.



Le 75.

La merveille de la guerre européenne, due au génie inventif de deux officiers français, fait, par la rapidité de son pointage, de son tir (21 coups à la minute) et par sa précision, la supériorité de l'artillerie française.



Notre extraordinaire canon de 75 mm mis au point en 1897. Carte postale datée de 1915.

Pourquoi ne s'est-on pas préoccupé de prémunir... « la piétaille » ? La réponse est peut-être dans la formulation de la question.

À l'observation interne des obus des deux camps, il est édifiant de constater que lorsque le conflit démarre, ils possèdent quasiment la même technologie. Après les avoir imaginés puis mis au point, de nombreux ingénieurs et techniciens de chaque nationalité le savaient ou pouvaient facilement le subodorer. Ces inventeurs du diable ont été payés, congratulés, félicités pour leurs inventions et perfectionnements. Pour ce travail ils ont reçu avancement et honneurs. Pour la mise au point d'un simple segment d'une galette, le champagne a été sabré et a coulé à flots. Ces cerveaux qui ont imaginé et mis au point cette artillerie efficace contre l'ennemi n'ont-ils pas eu suffisamment d'intelligence pour imaginer que ceux d'en face faisaient pareil ?

Pourquoi ceux qui savaient n'ont rien dit, n'ont pas alerté leur hiérarchie, pour protéger leur propre camp ?

Force est de constater que face à ce risque connu, ceux qui y ont contribué n'ont rien dit et surtout rien prévu pour en prémunir leurs propres combattants, leurs propres enfants aux beaux visages. Dans ces conditions, le carnage prévisible fut dantesque. Pour notre pays, sur 6 238 500 hommes mobilisés, 4,3 millions furent blessés soit 73,3%. 11 à 14% de ces malheureux le furent au visage dont 10 à 15 000 très gravement. L'empereur d'Allemagne serait-il le seul responsable de cette apocalypse ? C'est peut-être un peu simpliste que de le croire.

Aujourd'hui, en marchant dans les coquelicots, lorsque j'aperçois au sol un de ces petits segments, ces questions reviennent me hanter et je me rappelle ces vers de Victor Hugo : « Depuis six mille ans, la guerre plaît aux peuples querelleurs, et Dieu perd son temps à faire les étoiles et les fleurs. »

COMMANDANT (ER) ALBERT MEUVRET
SAPEURS-POMPIERS DE TOULON (VAR)
CONSERVATEUR DU MUSÉE
INTERNATIONAL DU CASQUE⁽⁵⁾

(5) www.museeducasque.com - Le thème du MIC n'est autre que la protection du visage et du crâne des combattants.

CE N'EST PAS DU CINÉMA

13 millions de photographies / 36 000 films

www.ecpad.fr



Entre les lignes

LES PETITES HISTOIRES DE L'HISTOIRE

LE TÉLÉSITEMÈTRE DU COMMANDANT PERRIN



© Fernando Da Silva

Au cours de la Première Guerre mondiale, le secrétariat d'État aux Inventions intéressant la Défense nationale dresse un répertoire des inventions secret-défense, illustré de photographies et de films. Parmi elles, l'ancêtre du radar, le « télésitemètre », inventé en 1917 par le capitaine Perrin. Mobilisé en 1915 comme officier du

génie, le capitaine Perrin dote l'armée française de plusieurs systèmes d'écoute permettant de localiser les avions, les sous-marins et d'effectuer des repérages souterrains. Son télésitemètre est un engin géant composé de capteurs ou « myriaphones » fonctionnant sur le principe d'écoute binauriculaire : des cornets captent l'énergie sonore et l'engagent dans un tuyau. Plusieurs tuyaux

groupés entre eux puis reliés à d'autres amplifient le son et aboutissent à un unique cornet relié à l'oreille. Une nacelle rotative est actionnée par des opérateurs expérimentés. Le télésitemètre porte jusqu'à sept ou huit kilomètres et l'erreur angulaire ne dépasse pas 2 à 3 degrés. À l'issue d'expérimentations concluantes, vingt télésitemètres sont commandés en septembre 1918.

« J'AI SOIF. À BOIRE. DIEU MERCI, J'AI FAIT MON DEVOIR! »

Amiral Nelson, bataille de Trafalgar, 21 octobre 1805

Le 20 octobre 1805, l'amiral Pierre de Villeneuve commandant les 33 navires de la flotte franco-espagnole quitte le mouillage de Cadix sur ordre de Napoléon I^{er}. Objectif : gagner la Méditerranée par le détroit de Gibraltar, attaquer Naples et les bases anglaises. Le 21 à l'aube, les 27 vaisseaux de la Royal Navy commandée par l'amiral Horatio Nelson interceptent les Français devant le cap de Trafalgar. Villeneuve ordonne à ses vaisseaux de se mettre en ligne mais Nelson dispose les siens sur deux colonnes afin de couper en deux la flotte française. Un furieux combat s'engage. Le *HMS Victory* est bord à bord avec le *Bucentaure* secouru par le *Redoutable* du capitaine Lucas.



Villeneuve et ses marins sont héroïques mais la tactique de l'Anglais est imparable. Quatorze vaisseaux sont pris aux Français. Au cœur du combat, une balle brise la colonne vertébrale, déchire un poumon et perce l'estomac de Nelson. « *Cette fois, ils m'ont eu* », dit-il au commandant Thomas Hardy puis il lui ordonne de jeter l'ancre car le mauvais temps s'annonce, lui demande de ne pas jeter son corps à la mer et lui rappelle de confier sa maîtresse Lady Hamilton ainsi que sa petite Horatia au roi et à sa patrie. Ses derniers mots sont : « *J'ai soif. À boire. Dieu merci, j'ai fait mon devoir!* » La bataille restera célèbre dans le langage populaire : le « coup de Trafalgar » désignera toute manœuvre inattendue et décisive.

LA COLÈRE DE CE « SACRÉ » CHARLEMAGNE



À la fin du VIII^e siècle, lors de son élection, le pape Léon III affirme à Charlemagne son statut de défenseur de la papauté en lui envoyant les clefs du tombeau de saint Pierre ainsi que l'étendard de Rome. Accusé en 799 de mœurs dissolues, il

fait l'objet d'un attentat et est enfermé dans un monastère en attente de jugement. Délivré par les envoyés de Charlemagne, il regagne Rome. Le roi s'y rend également et convoque une assemblée de prélats francs et romains afin de juger l'affaire. Léon III est inno-

centé. Charlemagne, dont l'autorité s'étend sur un territoire immense couvrant l'Europe occidentale et centrale, est couronné empereur par le pape tandis qu'il prie, agenouillé, lors de la messe de Noël 800 dans la basilique Saint-Pierre. Mais il manifeste son mécontentement à l'issue de la cérémonie. Les sources historiques divergent quant aux raisons de sa colère. S'indigne-t-il de ce sacre tendant à montrer la suprématie spirituelle de la papauté sur son pouvoir temporel? Feint-il la colère afin de ne pas irriter les souverains byzantins qui se considéraient comme seuls empereurs légitimes depuis 476? Les historiens actuels s'accordent à penser qu'il est contrarié par la manière de procéder qui n'avait pas respecté le rite traditionnel voulant que l'on se prosterne devant l'Empereur... et non l'inverse.

ISABELLE COUSTEIL

Suite de nos rencontres avec les membres du
Comité scientifique de la Fondation des « Gueules Cassées » :
entretiens avec les professeurs Jean-François Mathé
et Phuc Le Hoang.

Professeur Jean-François Mathé : du lit du blessé au soutien à la recherche



Qu'est-ce qui a motivé cette décision ?

J'étais dans les années 90 président de l'association France Traumatisme Crânien (FTC). Nous voulions développer en France les techniques médicales et médico-sociales pour gérer les situations des victimes. À l'époque, un grand nombre décédait, les survivants se trouvant socialement exclus. Il nous fallait avancer dans trois directions : la recherche fondamentale pour découvrir physiopathologie et thérapeutique des lésions, la prise en charge en aiguë et en post-réanimation, la réinsertion sociale et professionnelle. J'ai considéré qu'un praticien engagé devait participer en apportant ses idées et son expérience pour initier et soutenir des thérapies nouvelles. Et voilà comment du lit du blessé on se retrouve derrière un dossier pour prendre part au développement de la recherche...

Quand avez-vous rejoint le Comité scientifique de la Fondation ?

Il y a 15 ans déjà ! Il est important qu'un praticien de terrain qui gère le présent puisse participer à des activités préparant l'avenir. Ma rencontre dix ans auparavant avec le médecin chef de l'Institution nationale des Invalides Henri Barouty avait été décisive : c'est lui qui m'a mis le pied à l'étrier à un moment où il fallait au Comité scientifique un spécialiste de médecine physique et réadaptation (MPR) confronté à la pratique des séquelles des lésions cérébrales acquises.

Comment avoir fait votre choix de carrière ?

Freud a peut-être la réponse... J'ai embrassé la MPR en 1981 parce que la neurologie me paraissait trop « contemplative ». Et pourtant, cette spécialité avait été pour moi un boulevard depuis Limoges où je l'avais découverte comme externe, jusqu'à Nantes où je l'ai « embrassée » en tant que seul interne non nantais du concours 67... Aucun autre candidat ne voulant se frotter aux humeurs du patron de l'époque. Il n'y avait plus qu'à suivre ledit patron et à lui succéder en 1977.

Dernière question : pourquoi la médecine ?

Peut-être faut-il là encore interroger Freud... Étant né et ayant passé mon enfance dans une petite ville de la Creuse, mes parents m'ont mis à 10 ans en pension chez les pères à Limoges. On ne riait pas tous les jours, on ne rentrait à la maison qu'une fois tous les trois mois, à Noël et à Pâques. Mais on avait une vie sociale riche. L'attention aux copains,

l'organisation de la vie, la participation aux diverses activités, dont le scoutisme, faisaient expérimenter une autre vie et l'intérêt pour les humains. Pour garder cette relation à l'homme il fallait choisir. Deux portes s'ouvraient à moi : celle du séminaire ou celle de l'école de médecine de Limoges. C'est cette dernière que j'ai choisie. Vous connaissez maintenant la suite...

Professeur Phuc Le Hoang : itinéraire d'un « enfant comblé »



Comment est née votre vocation ?

Ce choix relève presque de l'intime. Mon père, le docteur Le Van Nham, était interne des hôpitaux de Hanoï sous protectorat français. Il avait pris le maquis contre les communistes avant de venir en 1950 étudier l'ophtalmologie en France, pays à qui il a toujours voué une immense reconnaissance. Je suis né à Paris en 1952. Nous vivions dans un appartement qui faisait à la fois fonction de cabinet de consultation et de logement. Toute mon enfance a donc été imprégnée par cette ambiance médicale et par ce sentiment de gratitude envers notre pays d'accueil.

Quid de votre carrière ?

Je voulais tout d'abord devenir chirurgien digestif. Mais mon père – toujours lui – me l'avait vivement déconseillé, me vantant la richesse de l'ophtalmologie qui permet de traiter des patients de tous âges et d'aborder simultanément la médecine, la chirurgie et la physique. Après l'obtention de mon baccalauréat lors de la fameuse promotion de 1968, des études

médicales à Bobigny puis à La Pitié-Salpêtrière, j'ai été nommé à l'internat des hôpitaux de Paris en 1974. De nombreux événements ont alors transformé le cours de mon existence : un service militaire (HIA Bégin, 1974-1975) qui m'a permis de « rencontrer » ma future spécialité et un fort sentiment national motivant un engagement dans la réserve opérationnelle (2009-2017), des études pour l'obtention d'un doctorat en sciences fondamentales à la faculté de Jussieu et à l'Institut Pasteur (1976-1979) sous l'impulsion de ma « patronne », le professeur Martine Fontaine, qui est à l'origine de ma nomination en tant que professeur des universités-praticien hospitalier à La Pitié-Salpêtrière (1985). Sans oublier un poste de « *Visiting Scientist* » dans le laboratoire du Dr RB Nussenblatt au National Eye Institute-NIH-Bethesda-USA (1987-1988) qui m'a ouvert les horizons en faveur de mes patients.

Comment et pourquoi avez-vous rejoint la Fondation des « Gueules Cassées » ?

Ce sont les professeurs Michel Maille (ophtalmologiste, médecin chef des Services hors classe) et Jacques Philippon (neurochirurgien, président du Comité scientifique) qui m'y ont fait entrer en 2016. Cet engagement s'inscrit là encore dans une forme de remerciement envers la France qui a permis à un enfant d'immigré de bénéficier d'une « vie bonne » associant liberté et possibilité de servir. Le poids de mon passé et de l'histoire, toujours et encore...

PROPOS RECUEILLIS PAR ÉRIC DUMOULIN

L'organisation de la Fondation des « Gueules Cassées »

Le Conseil d'administration

1^{ER} COLLÈGE - COLLÈGE DES « FONDATEURS »

Général (2s) Hubert Chauchart du Mottay *Président*
 Général (2s) Bertrand de Lapresle *Secrétaire du Conseil*
 Général (2s) Luc Beaussant
 Général (2s) Jacques Montchanin
 Henri Denys de Bonnaventure

2^E COLLÈGE - COLLÈGE DES TUTELLES

Jean-Paul Holz *représente le ministre de l'Action et des Comptes publics*
 Médecin général inspecteur Didier Lagarde *représente la ministre des Armées*
 Préfet Patrice Molle *représente le ministre de l'Intérieur*

3^E COLLÈGE - COLLÈGE DES PERSONNALITÉS QUALIFIÉES

Dr Marie-Andrée Roze-Pellat *Vice-présidente*
 Michel Jacquet *Trésorier*
 Général (2s) Jean Droniou
 Bernard Viallatoux

COMITÉ D'HONNEUR

Marie-Hélène Mouneyrat

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Olivier Roussel *Secrétaire général* oroussel@gueules-cassees.asso.fr
 Anne Doutremepuich *Assistante* adoutremepuich@gueules-cassees.asso.fr

Le Comité scientifique

PRÉSIDENT

Pr Jacques Philippon *Neurochirurgie. Membre de l'Académie de médecine*

VICE-PRÉSIDENT

Pr Jean-Louis Blanc *Chirurgie maxillo-faciale*

MEMBRES

Pr Pierre Bonfils *ORL - Chirurgie cervico-faciale*
 Pr Fabienne Braye *Chirurgie plastique*
 Pr Catherine Chaussain *Biologie*
 Pr Marie-Dominique Colas *Psychiatrie*
 Pr Olivier Langeron *Anesthésie - Réanimation*
 Pr Eric Lapeyre *Médecine physique et réadaptation*
 Pr Phuc Le Hoang *Ophtalmologie*
 Dr François-Xavier Long *ORL - Chirurgie maxillo-faciale*
 Pr Michel Maille *Ophtalmologie*
 Pr Jean-François Mathé *Médecine physique et réadaptation*
 Pr Jean-Michel Mazaux *Médecine physique et réadaptation*
 Dr Jean-Pierre Reynaud *Chirurgie plastique*
 Pr François Siberchicot *Chirurgie maxillo-faciale et stomatologie*

DEPUIS 1933, NOS JEUX BÉNÉFICIENT À TOUS

Héritière de la Loterie nationale créée pour venir en aide aux blessés de la Première Guerre mondiale, La Française des Jeux redistribue, aujourd'hui encore, **deux tiers des mises aux gagnants**, mais aussi **3,5 milliards d'euros à la collectivité** pour soutenir des projets dans les domaines du sport, de la restauration du patrimoine, de l'éducation et de l'insertion, notamment. Bref, à vous tous.



JOUER COMPORTE DES RISQUES : DÉPENDANCE, ISOLEMENT... APPELEZ LE 09 74 75 13 13 (appel non surtaxé)

Rencontre

«J'ai eu une vie remarquable»

Par Robert Picot, petit-fils du colonel Picot

Le colonel Yves Picot fut à l'origine de la création de l'Association des Gueules Cassées, avec Albert Jugon et Bienaimé Jourdain. Cent ans plus tard, son petit-fils, Robert Picot, 92 ans, se souvient encore de ce grand-père qu'il connut étant enfant.



▲ Le colonel Picot, en 1915.

Le propos alerte, plein de vie et d'humour, Robert Picot évoque, derrière la figure du héros de la Grande Guerre, la personnalité de ce grand-père qu'il connut intimement jusqu'à sa mort en 1938, ainsi que celle de son père, le capitaine de vaisseau Jacques Picot. Il retrace également pour nous son propre parcours de vie.

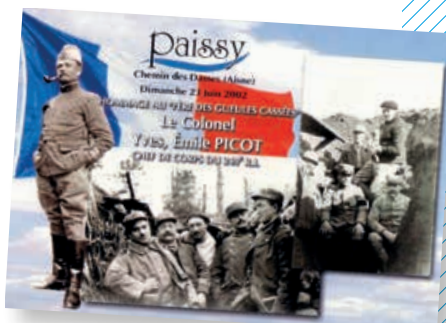
«Il aimait beaucoup s'amuser avec moi, nous passions de longs moments ensemble et j'ai notamment le souvenir de l'Exposition universelle de Paris en 1937 à laquelle il m'emmena plusieurs fois. Il m'expliquait plein de choses...»

Le petit Robert a conscience du héros qu'a été son grand-père, même si ce dernier n'y fait jamais référence. Comme beaucoup de ses camarades militaires, dans le privé, le colonel reste très discret sur cet épisode de sa vie. «Il ne parlait pas de la guerre, ni des actes qu'il avait accomplis.» Le colonel, en effet, s'est distingué en 1917. Le 15 janvier, dans la Somme, à Belloy-en-Santerre, le colonel à la tête de son régiment a été grièvement blessé à la tête et a perdu un œil. Mais Robert connaît ces faits uniquement par ce qu'il en a lu.

«Mon grand-père était un homme très simple, calme et attentionné, qui tutoyait

d'entrée de jeu. Il tenait néanmoins son rang de colonel», souligne son petit-fils. Le colonel œuvrait pour le bien et le moral de ses hommes. D'un naturel optimiste, empli d'une joie de vivre, il était également réputé pour son esprit d'initiative, allant parfois même à l'encontre de la vision de sa hiérarchie. «C'est pour les braves gens et pour la France que je travaille», se plaisait-il d'ailleurs à répéter.

Quant aux Gueules Cassées «on n'en parlait pas, mais nous baignions dedans», dit Robert Picot, qui se souvient aussi s'être réellement baigné dans la piscine



▲ Robert Picot et Patrick Remm, président des Gueules Cassées.

du Coudon, avec d'autres descendants de Gueules Cassées... Ce Domaine du Coudon, Robert se rappelle *« l'avoir découvert parmi les premiers, avant même que grand-père n'en fasse l'acquisition pour l'association »*.

Le colonel Picot a 76 ans lorsqu'il décède et le petit Robert, aîné des petits-fils, 10 ans. Il voit encore ses obsèques *« avec tout le gratin des officiels »*, au Domaine de Moussy où le colonel est inhumé auprès de ses camarades.

La Seconde Guerre mondiale est une période sombre pour Robert. Son père, le capitaine de vaisseau Jacques Picot, est dans la marine, sa mère est très gravement malade. Il est placé chez sa grand-mère maternelle du côté d'Argelès-Gazost, *« un point chaud de la présence allemande »*.

« Mon père était farouchement anti-Allemand, mais il n'aimait pas trop les Anglais après l'attaque de Mers-El-Kébir en juillet 1940 ! Il avait participé au renflouement du cuirassé Dunkerque coulé par ces derniers et en avait pris le commandement pour son rapatriement à Toulon. »

Un père est à l'image de son propre père, le colonel : *« Mon père, Jacques, était un "marin" avant tout et ne supportait pas d'être appelé amiral, le grade de sa "mise à la retraite". Il était et restait capitaine de vaisseau et on l'appelait commandant. »*

Rendu à la vie civile une fois la guerre terminée, c'est ce père qui, travaillant comme directeur d'une compagnie d'assurances, permettra à son fils Robert d'y faire également carrière.

Pendant la guerre, le jeune Robert qui vit avec sa grand-mère dans une dépendance de sa maison occupée par la Gestapo, n'a pu aller à l'école. *« Ma grand-mère faisait tout son possible pour m'enseigner les bases de calcul et d'écri-*



Lors de l'enterrement du colonel. Robert est à la droite de son père qui porte son uniforme de capitaine de corvette. Son frère Henri, de deux ans et demi son cadet, est à sa droite.

ture », dit-il. À la Libération, son père l'envoie dans une école de rattrapage. Il avoue : *« J'ai surtout le souvenir d'y avoir découvert les jolies filles mais mon éducation voulait que je n'ose les regarder ! »*. Seule une carrière civile lui est permise car au terme de six mois de service militaire, il est déchargé de ses obligations pour cause d'allergie...

Sans diplôme ni formation, il part en Angleterre où il gagne sa vie en ramassant les pommes de terre, puis comme chauffeur d'une petite société de transport. Mais bientôt, son camion verse dans un fossé... et sa vie prend un tour différent. Grâce à ses relations dans le milieu des assurances, l'amiral Picot le fait engager dans une compagnie d'assurances anglaise aujourd'hui disparue, la London Assurance. *« J'ai tout appris dans cette entreprise qui m'a pris sous son aile : tous les matins j'allais suivre une formation et j'ai tout appris là. »*

L'expérience anglaise dure sept ans, à l'issue desquels une proposition lui est faite d'entrer dans une compagnie italienne. Direction Florence ! Bientôt, *La Fondiaria d'Assicurazioni* lui offre un poste de directeur à l'étranger.

Commence une véritable vie d'aventures qui le mènera dans 54 pays différents. Il négocie des contrats à très haut

niveau dans des conditions souvent épiques voire risquées au Congo-Brazzaville, en Éthiopie, en Guinée équatoriale entre autres, alors que la situation politique y est parfois très instable. Il s'y retrouve parfois confronté à des bandes armées... Il en a d'ailleurs consigné par écrit les grands moments, maniant toujours avec aisance l'ordinateur malgré sa cécité et ses trous de mémoire qui l'agacent. *« J'ai eu une vie remarquable »*, s'exclame-t-il.

« J'étais à la retraite lorsqu'un responsable de l'Association des Gueules Cassées m'a contacté, en 2002, à l'occasion d'un hommage rendu à mon grand-père. J'ai depuis ce jour suivi avec le plus grand intérêt son activité et je lis régulièrement le magazine. »

ISABELLE COUSTEIL



Sous le soleil niçois avec Alain Bouhier, directeur adjoint de l'UBFT, chargé de la vie associative.

Le Soldat inconnu, symbole du vertigineux gouffre aux disparus

Depuis le 11 novembre 1920, chaque jour, une flamme est ravivée sous l'Arc de Triomphe de l'Étoile. Symbole de tous les soldats morts au cours de la Grande Guerre, le Soldat inconnu est, paradoxalement, le plus célèbre d'entre eux. Qui est-il, d'où vient-il et comment a-t-il été choisi ? Un film de Christophe Weber nous renseigne sur son épopée.

Disparaître, une hantise

Dès les premiers mois de la Première Guerre mondiale, l'ampleur et la violence des combats prennent tout le monde de court. La retraite rapide de l'armée française conduit à abandonner sur les champs de bataille une partie des soldats morts. Très vite, on ne parvient plus à distinguer morts et disparus. Des sépultures, charniers et fosses communes sont improvisés à la hâte où morts

identifiés et inconnus se côtoient. Situés en pleine zone de guerre, ces cimetières d'urgence ne sont pas accessibles aux familles.

Innombrables sont les hommes considérés comme « disparus » jusqu'en 1915, année de la mise en place des plaques militaires. Fin 1915, on dénombre près de 700 000 morts. Plus de 300 000 soldats sont déclarés disparus, déclenchant un déluge de courriers adressés par

leurs proches aux autorités. Ainsi de l'auteur Louis Pergaud, prix Goncourt 1910 pour *La Guerre des boutons*, disparu dans la nuit du 8 avril 1915, ou du fils de Rudyard Kipling, John, qui disparaît en septembre 1915 quelques jours après son arrivée au front. Kipling le cherchera toute sa vie durant.

« On ne peut disparaître comme cela », est la première pensée des familles plongées dans l'attente, l'espoir et l'an-

La tombe des inconnus, au cimetière d'Arlington aux USA, regroupe des soldats inconnus de la Première Guerre mondiale, de la Seconde Guerre mondiale, de la guerre du Vietnam et de la guerre de Corée.



goisse. Plus encore que la mort, la disparition est le sort le plus redouté des soldats, leurs correspondances en témoignent. Entre eux, ils se promettent de ne jamais s'abandonner : « *Si tu tombes, j'irai te relever. Si tu meurs, je ramperai sur le no man's land pour aller te rechercher.* » Ils s'engagent à écrire à leurs familles respectives en cas de malheur. La hantise de devenir un mort inconnu dont le sacrifice restera également inconnu dépasse la peur de l'inconnu de la mort même.

Des voix s'élèvent

Rapidement, des associations se constituent, des publications voient le jour, diffusant des milliers d'avis de recherche. Des tableaux de disparus sont affichés. L'anonymat du sacrifice de ces hommes « livrés à la désolation » révolte.

Gabriel Boissy, journaliste et écrivain engagé volontaire malgré son âge, blessé et convalescent, devient leur premier porte-parole dès 1915 et ne lâchera jamais, la guerre terminée, cet objectif de les faire reconnaître et glorifier par la nation.

En novembre 1916, la nécessité d'un symbole affirmé en place publique est clamée par Francis Simon, imprimeur français à Rennes. L'un de ses fils a été tué, l'autre est grièvement blessé. Président de l'association du Souvenir français créée en 1887 pour entretenir les tombes des soldats morts pendant la guerre de 1870, il écrit et publie un discours dans lequel il demande que l'on ouvre les portes du Panthéon à l'un de ces combattants ignorés.

À l'été 1918, Maurice Maunoury, député



Camarades inconnus

Lors du choix des corps, le 9 novembre 1920, manque celui du front d'Orient, que l'on n'a pas eu le temps d'acheminer. Il sera honoré plus tard à la demande des anciens d'Orient, à Marseille.

Le 11 novembre 1920, le corps de l'*Unknown Warrior* britannique est inhumé à l'abbaye de Westminster avec une poignée de terre de France placée dans son cercueil par le roi George V.

Cette même terre dans laquelle demeureront à jamais ses camarades qui ne seront pas rapatriés par décision du gouvernement anglais. En 1921, les Américains honorent le leur puis la plupart des nations belligérantes, à l'exception de l'Allemagne vaincue.

« Si tu tombes, j'irai te relever. Si tu meurs, je ramperai sur le no man's land pour aller te rechercher. »

de Chartres, propose symboliquement de transférer au Panthéon un soldat issu de la campagne en hommage au monde paysan qui a fourni 80 % du contingent. Il faut glorifier un petit, un obscur, un sans-grade pour refléter la réalité sociale du champ de bataille.

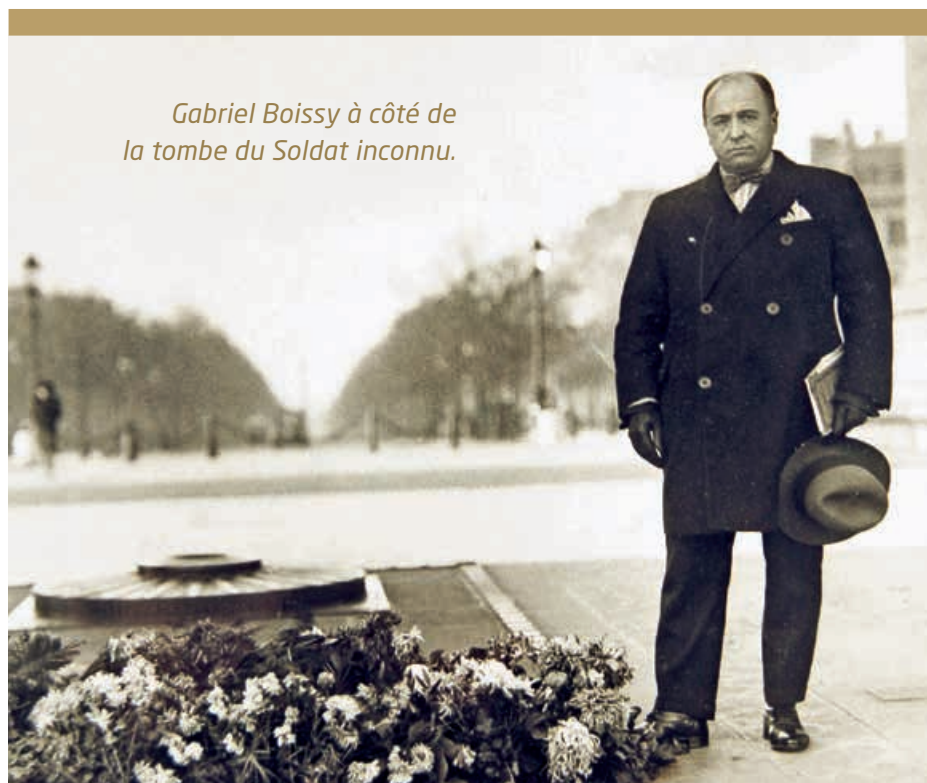
Le 11 novembre 1918, l'armistice est

signé. Le constat est tragique : sur 1,45 million de soldats morts, 725 000 seront inhumés dans les cimetières militaires et 300 000 restitués aux familles. Subsistent 400 000 inconnus dont nombre finiront dans les ossuaires. Ce 11^e jour du 11^e mois, soit

suite page 28

le 11 novembre, doit, de l'avis de certains, devenir leur jour commémoratif. Le tout jeune Auguste Thin, âgé de 19 ans, écrit en ce 11 novembre : « *Le cauchemar est fini, je suis vivant et bien indemne.* » Il ne sait pas encore qu'il jouera un rôle important dans l'histoire du Soldat inconnu.

Le 19 novembre 1918, puis en septembre 1919, deux groupes de députés déposent un projet de loi proposant



Gabriel Boissy à côté de la tombe du Soldat inconnu.



© Historial de la Grande Guerre

Un visage au pluriel

À l'initiative de l'Historial de la Grande Guerre, l'opération « Le visage inconnu », mettant l'intelligence artificielle au service de la mémoire, a permis de créer un portrait robot du Soldat inconnu. 30 000 portraits d'archives, masculins et féminins, français et étrangers, ont été sélectionnés puis numérisés en utilisant des techniques de cadrage et des algorithmes spécifiques afin qu'ils soient parfaitement superposables. Un visage est ainsi né pour redonner vie et humanité au sacrifice des disparus. Pour en voir plus : www.levisageinconnu.com

l'inhumation d'un fantassin français non identifiable au Panthéon. Mais l'affaire traîne en ces lendemains difficiles où la mémoire collective n'est pas le premier souci des Français.

Des lendemains difficiles

En effet, dans l'immédiate après-guerre, le pays est désorganisé économiquement et socialement, très clivé politiquement. La démobilisation de millions d'hommes, la reconstruction des zones dévastées, celle des hommes rescapés mais handicapés, la dépollution des champs de bataille occupent la société tout entière. Chacun pense à son proche disparu, les familles convergent de toute la France vers les anciennes zones de combat, s'y recueillent, y mènent l'enquête à la recherche d'un objet, d'un indice. Chacun cherche désespérément à retrouver une trace. Nombreux sont ceux qui se tournent vers la foi, mais aussi vers les pratiques occultes, et le spiritisme est en plein essor. « *Tout un pays a mal à l'âme et (...) survit dans une nuit peuplée d'absents* », comme l'exprime si justement Christophe Weber, petit-fils de deux

soldats morts au combat, l'un Français, l'autre Allemand, dans son film *La dernière bataille du Soldat inconnu*.⁽¹⁾

Tandis qu'il n'est pas officiellement question d'honorer un soldat inconnu, le gouvernement propose un autre projet commémoratif pour le deuxième anniversaire de l'armistice, en 1920 : transférer le cœur de Gambetta au Panthéon, lier ainsi la commémoration de l'armistice et le cinquantième anniversaire de l'avènement de la III^e République.

Mais un événement va subitement renforcer la colère et l'incompréhension de ceux qui plaident la cause du Soldat inconnu. En octobre 1920, le Parlement britannique légifère : un soldat inconnu, exhumé de la terre française, sera inhumé à Westminster le 11 novembre ! Le député André Paisant, qui se battait en vain pour obtenir gain de cause, conduit une délégation de ses pairs auprès du président du Conseil pour obtenir que le Soldat inconnu soit célébré en même temps que Gambetta. Mais Paisant se voit opposer une fin de

(1) Film de 52' disponible en DVD - Production/ Diffusion INA.

non-recevoir. Le gouvernement veut dissocier la triste remémoration de la guerre de la glorification de la République. Le premier Soldat inconnu risque fort d'être Britannique...

Une affaire d'État

Les partis d'extrême droite s'emparent dans le même temps du dossier, refusant catégoriquement que le Soldat inconnu soit inhumé dans ce Panthéon trop laïc et marqué à gauche. Le Soldat inconnu devient l'enjeu d'une récupération politique.

Un nouveau défenseur prend alors la plume pour s'adresser le 31 octobre 1920 directement au président de la République Alexandre Millerand. Journaliste et écrivain, dandy mondain proche de Marcel Proust, Jean-Gustave Binet, ancien combattant connu sous son nom de plume Binet-Valmer, se rapproche de son confrère Gabriel Boissy pour organiser une manifestation lors du cinquantième anniversaire.

Ils ne passeront pas à l'acte. En effet, suspectant à juste titre des troubles à l'ordre public, le gouvernement a cédé dans l'urgence sous la pression du Parlement. Un projet de loi entérine *in extremis* l'existence enfin légale du Soldat inconnu dans les cérémonies du 11 novembre. Une somme de 300 000 francs est dégagée pour la cérémonie. Le gouvernement a acheté la paix civile...

suite page 30

« Le cauchemar est fini,
je suis vivant et bien indemne. »

AUGUSTE THIN, 19 ANS, LE 11 NOVEMBRE 1918



10 novembre 1920 : le soldat Auguste Thin désigne le cercueil qui deviendra celui du Soldat inconnu, en présence d'André Maginot, ministre des Pensions.



10 novembre 1920 : la bière contenant le corps du Soldat inconnu quitte Verdun.

C'est à André Maginot, « le sergent Maginot » engagé volontaire en 1914, populaire ministre des Pensions, initiateur des emplois réservés et de la carte du combattant, qu'est confiée l'organisation des cérémonies. Dans le plus grand secret, l'armée doit exhumer neuf corps sur les différentes zones de combat et les rapatrier à Verdun pour que l'un d'entre eux soit choisi.

De la crypte de Verdun à la place de l'Étoile

Le 4 novembre, une nouvelle bombe éclate dans *Le Matin* : l'ancien combattant et journaliste Henri de Jouvenel prône le choix de l'Arc de Triomphe en lieu et place du Panthéon. À ses yeux – et il n'est pas le seul de cet avis – aucune gloire du Panthéon n'est équi-



11 novembre 1920 : le char décoré transportant le cœur de Gambetta et le canon transportant le cercueil du Soldat inconnu.

valente à ce symbole représentant le sacrifice d'une nation entière.

Le 8, le choix de l'Arc de Triomphe est adopté à l'unanimité moins deux voix, ratifié en urgence la nuit même. Le débat politique a été enflammé, les députés se sont entre-déchirés, le Soldat inconnu est passé sur le devant de la scène politique.

Le 10 novembre 1920, André Maginot est à Verdun. Huit corps ont été exhumés sur les principaux champs de bataille puis transférés dans une crypte de la citadelle. Ils répondent à deux critères : n'être pas reconnaissables, mais être identifiables comme Français, grâce aux bribes d'uniforme.

Le 10 novembre 1920, Auguste Thin, deuxième classe du 132^e régiment d'infanterie, fils d'un mort pour la France, plus jeune engagé volontaire en janvier 1918 en poste à Verdun, est choisi pour désigner le cercueil de celui qui deviendra le Soldat inconnu. André Maginot lui remet un bouquet de simples fleurs cueillies sur les champs de bataille pour indiquer son choix.

Thin fait d'abord un tour des huit cercueils puis, lors d'un second tour, désigne le sixième d'entre eux. Plus tard, lorsqu'on lui demandera comment s'était effectué son choix, il expliquera que son premier passage était un tour d'honneur puis qu'il a mentalement additionné les chiffres de son régiment, le 132^e RI, appartenant au 6^e corps d'armée, et choisit le chiffre 6. Les sept autres corps seront inhumés au cimetière du Faubourg Pavé à Verdun.

Le 11 novembre au matin, à Paris, le cercueil est placé sur un affût de canon place Denfert-Rochereau, une famille symbolique lui fait cortège. Le cœur de Gambetta est placé au sommet d'un char catafalque. Le cortège fait étape au Panthéon pour une première céré-

« Le Soldat inconnu représente le sacrifice de tous les hommes tombés dans toutes les guerres. »



Inhumation sous l'Arc de Triomphe.

monie puis poursuit jusqu'à l'Arc de Triomphe. La foule est innombrable pour témoigner sa reconnaissance et compte une grande majorité de femmes, mères, filles, sœurs, épouses, simples civiles ou anciennes infirmières de guerre. « Pour la première fois, les femmes sont ramenées au cœur de l'histoire militaire », commente l'historien anglais Jay Winter. « Elles incarnent la figure d'une Stabat Mater séculière. » Ce moment précis en est l'illustration.

Parvenu à l'Arc de Triomphe, le Soldat inconnu est déposé provisoirement dans une salle de l'un des piliers tandis que

le char de Gambetta retourne au Panthéon. La foule veillera place de l'Étoile toute la nuit et les jours suivants.

Deux mois plus tard, le 21 janvier 1921, le Soldat inconnu est enfin inhumé à sa place actuelle. Une pierre tombale, puis, en 1923, une flamme permanente veulent augurer qu'aucun envahisseur ne passera sous l'Arc. Divinisé d'une certaine manière, entretenu chaque jour dans une forme de résurrection, le Soldat inconnu représente aujourd'hui, plus largement, le sacrifice de tous les hommes tombés dans toutes les guerres.

ISABELLE COUSTEIL

Portrait



Laurent Fournier :

pour ce Gueule Cassée,
la vie est un sport
de combat

Parachutiste toujours sur la brèche, Laurent Fournier voit sa vie basculer il y a sept ans, lorsque son parachute se met en torche lors d'un saut d'entraînement. Depuis, il se reconstruit par le sport en multipliant les stages et les compétitions. Portrait d'un homme que rien n'arrête.

Laurent Fournier voulait « faire un truc intéressant » dans la vie. Ce fils de parents divorcés, qui a connu une jeunesse solitaire entre le Nord et la Normandie, aurait aussi bien pu peindre des voitures et des motos, son autre passion en dehors de l'armée. Mais le destin en a décidé autrement. Alors que, jeune homme, il se rend à son bureau de recrutement pour le service national, il croise dans un couloir un « vieux chibani en treillis cam », un soldat au béret rouge vissé sur la tête. « Tu veux de l'aventure, gamin ? », lui demande l'homme. Laurent Fournier attendait cette occasion sans le savoir. Après avoir fait une préparation militaire parachutiste, il rejoint en 1991 le 6^e RPIMA⁽¹⁾ de Mont-de-Marsan, avant d'être engagé au 3^e RPIMA de Carcassonne.

(1) Régiment de Parachutistes d'Infanterie de Marine.

« Du jour au lendemain, les cartes sont rebattues. On change de piste, alors on doit changer d'objectifs. »

LAURENT FOURNIER

« J'ai été comme foudroyé »

Il entame alors une carrière de 29 ans, au cours de laquelle il effectuera 23 opérations extérieures en unités de combat. Gabon, Centrafrique, Rwanda, Djibouti, Comores, Tchad, Bosnie, Kosovo, Guyane, La Réunion, Côte d'Ivoire, Afghanistan, Sénégal... Modeste, il ne s'étend pas sur ses faits d'armes. Tout au plus reconnaît-il qu'être parachutiste « c'est dur et exigeant, psychologiquement et physiquement ». Et cette endurance, ce courage, il va en avoir besoin au-delà de ce qu'il imaginait. Le 30 juillet 2013, alors qu'il effectue un saut d'entraînement sur la zone de Castres, son para-

chute ne s'ouvre pas et se met en torche à 400 mètres du sol. Lors de sa descente, il s'emmêle aux suspentes du parachute d'un camarade, ce qui ralentit un peu sa chute. Puis il parvient à se libérer et actionne son parachute de secours. Mais celui-ci ne se gonfle pas tout de suite, et Laurent Fournier se retrouve avec un parachute en « triple coupole », les suspentes au-dessus de la toile. « J'étais à 50 mètres du sol, le temps s'est figé. Je me suis mis en position d'atterrissage, je savais que ça allait taper. J'ai été comme foudroyé par une énorme décharge électrique dans les chevilles. Les témoins m'ont dit que j'avais rebondi



▲ Lors d'un Run and Bike en 2018.

comme un ballon sur plusieurs dizaines de mètres. Puis je me souviens juste que je me suis retrouvé allongé, qu'il faisait beau et que j'entendais des gens parler.»

Laurent Fournier perd connaissance et est immédiatement évacué à l'hôpital de Castres. Il en sort au bout de quelques jours mais son état se dégrade brutalement pendant les vacances. On lui diagnostique une commotion cérébrale. Il entame alors une longue rééducation de cinq mois, puis reprend son travail à mi-temps en 2014. Malgré les soins quotidiens en kinésithérapie, orthophonie et orthoptie, il se sent parfois hagard, a des absences et des trous de mémoire. Et en octobre 2014, il s'effondre. Il souffre en fait du syndrome dit « subjectif » des traumatisés crâniens sévères. Cette fois, il entre en arrêt maladie longue durée et n'en sortira qu'en novembre 2019, pour être réformé.

Faire le deuil de celui que l'on a été

« J'ai eu de la chance. J'aurais dû mourir le 30 juillet 2013, mais ce n'est pas arrivé. Et aujourd'hui, je suis capable de faire des choses que je n'aurais jamais pensé faire avant. » Lorsqu'il lui arrive de prendre la parole en public pour témoigner sur la manière dont on se relève d'un tel accident, Laurent Fournier insiste particulièrement sur une chose : avant de pouvoir se relever, il faut faire le deuil de celui ou celle que l'on a été. « Du jour au lendemain, les cartes sont rebattues. On change de piste, alors on doit changer d'objectifs. Maintenant, je suis handicapé, même si je ne suis pas en fauteuil roulant. » Handicapé ? Peut-être, mais homme d'action avant tout. « Le sport faisait partie de mon métier, il est devenu aujourd'hui un moyen de retrouver ma fierté. Tant que je ne suis pas mort, je me relève et je vais au combat ! »

Depuis qu'il a repris le sport, Laurent Fournier multiplie les entraînements, les stages et les compétitions, comme il a enchaîné autrefois les missions : avec une opiniâtreté, un courage et une résilience hors du commun. La liste des stages sportifs auxquels il a participé donne le tournis, et son palmarès suscite l'admiration. En 2016, soit trois ans après son accident, il s'inscrit à un premier stage RMBS (Rencontres Militaires Blessures et Sports). Ses blessures ne sont pas encore guéries mais c'est une révélation, et le début de sa reconstruction par le sport. Pendant deux ans, il enchaîne les stages, sur terre, à la mer, à la montagne. Avec d'autres blessés, ils sont coachés par des champions. Et puis, en novembre 2018, la Cellule d'Aide aux Blessés de l'Armée de Terre (CABAT) le sélectionne, avec neuf autres militaires blessés, pour concourir à une

suite page 34



Le 14 juillet 2019, les 24 Français sélectionnés pour participer aux Invictus Games 2020 rencontrent le couple présidentiel.

compétition internationale qui doit se tenir aux États-Unis en mars 2019 : les *Marine Corps Trials*. Les disciplines sont variées : tir à l'arc, cyclisme, aviron en salle, basket fauteuil... Laurent Fournier s'entraîne d'arrache-pied chez lui, à Carcassonne. Il se rend tous les jours au club de tir à l'arc local, Les Archers de la Cité, effectue même un stage en équipe de France.

Camp Pendleton : le choc californien

Le 21 février 2019, il s'envole enfin pour Los Angeles avec ses coéquipiers. À l'arrivée sur la base de Camp Pendleton, située sur la côte sud de la Californie, c'est le choc : « La base fait 300 km², c'est énorme ! Il y avait des dizaines de salles de squash et de terrains de basket, 200 machines dans chaque salle de musculation. Franchement, j'en ai pris plein les yeux, je n'avais jamais

vu ça. » Après quelques jours d'acclimatation, les compétitions démarrent : tir à l'arc, vélo, athlétisme, basket... Et les médailles sont au rendez-vous ! Malgré un claquage de l'ischio gauche pendant l'entraînement, il rafle une cinquième place au tir à l'arc, une médaille d'or en athlétisme au 800 mètres, une médaille de bronze au 400 mètres, et réussit à finir sa course à vélo. À chaque fois, c'est une ovation du public, et une émotion intense pour Laurent, qui estime que « nous avons des leçons à tirer des Américains dans la façon dont ils traitent leurs blessés ». Les Français finissent cinquième au basket fauteuil, « un peu déçus mais heureux ». Au total, ils rapportent 43 médailles à dix.

Invictus Games

À son retour en France, il aurait pu savourer cette expérience hors du commun et prendre un repos bien

mérité. Ce serait mal le connaître. Repéré par le sélectionneur de l'équipe de France des *Invictus Games*, ces jeux créés par le prince Harry d'Angleterre pour les soldats blessés, il reprend l'entraînement en vue des sélections officielles pour les jeux de 2020⁽²⁾, et se retrouve parmi les 24 sélectionnés ! C'est à ce titre qu'il sera mis à l'honneur lors du défilé du 14 juillet 2019, où il aura l'occasion de croiser le couple présidentiel (voir photo). Il est aussi extrêmement actif dans le monde associatif et militaire : il participe à des challenges sportifs avec l'ANFEM (Association nationale des Femmes de Militaires) et n'hésite pas à plonger dans une eau à 10 degrés pour effectuer un parcours nautique avec le CNEC, le régiment commando de Collioure. Il a aussi porté les couleurs des Gueules Cassées en février dernier

(2) Les *Invictus Games*, qui se dérouleront à La Haye (Pays-Bas), ont été repoussés en 2021.

à Paris, aux 2020 World Rowing Indoor Championships (championnats du monde d'aviron indoor). Bref, Laurent Fournier, qui va bientôt avoir 50 ans, est un homme qui ne se repose jamais.

Motos et tir à l'arc

Ou plutôt si : pour se détendre, il peint des motos, son dada depuis toujours. Avant son accident, il rénove des véhicules anciens de A à Z, mais il a aujourd'hui du mal à se concentrer et se « contente » donc de peindre des Harley-Davidson et des casques de motos et de parachutistes. Ça, c'est pour le plaisir uniquement. La majeure partie de son temps, il la passe désormais au sein de son régiment, qu'il a réintégré en tant que civil de la Défense le 1^{er} janvier 2020. Il y gère le magasin d'outillages spécialisés, s'entraîne tous les jours au tir à l'arc sur une cible installée dans son atelier et continue à faire de la



Stage d'entraînement au CNSD de Fontainebleau, en janvier 2020.

musculature. Pour ce père de trois filles, marié à une femme originaire de Wallis-et-Futuna, « le pire truc serait de rester chez moi à ne rien faire. Ça agace mon épouse de me voir assis dans le canapé. Quant à mes filles, elles m'avaient toujours connu en mission, dynamique, sur la brèche. Le travail et l'entraînement me permettent aujourd'hui de sortir de la maison et de me revaloriser. Mais je sais qu'il me reste encore du chemin à parcourir pour réparer mes blessures ». Surtout, au-delà de son histoire personnelle, Laurent Fournier rêve de voir le regard des Français sur les blessés,

militaires ou civils, évoluer : « Être handicapé, ce n'est pas seulement être en fauteuil roulant, et personne n'est à l'abri. Je trouve que les Français ne s'intéressent pas assez aux personnes blessées, contrairement aux Anglo-Saxons par exemple, qui les considèrent et les respectent davantage. J'aimerais que nous soyons reconnus pour ce que nous continuons à faire, malgré nos blessures. Chacun devrait ouvrir les yeux sur le handicap, changer de regard et agir de façon solidaire. » Peut-être qu'alors, Laurent acceptera de se reposer.

CÉCILE DODAT



À ses heures perdues, Laurent peint des motos.

Les Gueules Cassées, un soutien psychologique et une aide administrative

« Pour moi, les Gueules Cassées sont à la fois un soutien psychologique et une aide sur le plan administratif. C'est la CABAT qui, en 2019, a pris contact avec l'Association pour m'aider à faire valoir mes droits dans mon dossier de pension d'invalidité. Lors de la réunion régionale de l'Association, qui s'est tenue l'année dernière à Narbonne, je suis intervenu pour parler de mon parcours de reconstruction. J'ai aussi porté les couleurs des Gueules Cassées lors des championnats du monde d'aviron indoor en 2020. Pour l'anecdote, Charles Dauphin, délégué régional de l'Association à Carcassonne, est un ancien du 3^e RPIMA : ça crée des liens ! »

Parcours

Les Gueules Cassées et la République de Montmartre

1920-2020 et 1921-2021, à un an d'intervalle, la République de Montmartre et Les Gueules Cassées fêtent leur centenaire.

Itinéraires croisés.

Aux origines

Les fondateurs des Gueules Cassées, avec à leur tête le colonel Picot, ont l'idée de créer une association pour apporter un soutien fraternel, moral et matériel aux grands mutilés de la face de la Guerre de 1914-1918 qui se retrouvent isolés et sans pension militaire d'invalidité.

L'affichiste Francisque Poulbot et ses amis artistes de la Butte ont eux l'idée, à la même époque, au sortir de la Grande Guerre, de créer une œuvre pour apporter du réconfort aux enfants pauvres et malades du village de Montmartre. Deux histoires qui débutent en 1920, au travers de groupes d'amis, visionnaires, porteurs d'idées généreuses, au profit de publics certes différents, mais qui a donné l'envie à l'actuel directeur général des Gueules Cassées, ami des artistes, de vous en montrer certaines coïncidences !

Tout a commencé par un soir d'hiver de 1920 à La Taverne de Paris grâce à la volonté d'artistes, dessinateurs, illustrateurs, poètes, musiciens, peintres, écrivains et amis des arts. De joyeux compères, Adolphe Willette, Francisque Poulbot, Maurice Neumont et Jean-Louis Forain sont réunis autour de Joë Bridge, célèbre dessinateur humoriste.

Leur objectif : créer entre eux un lien de solidarité pour promouvoir l'entraide

entre les artistes de la Butte qui mangent de « la vache enragée ». « *Faire le bien dans la joie* » devient très vite la devise de cette nouvelle République...

Devise assez proche de celle des Gueules Cassées « Sourire quand même » !

En outre, cette nouvelle République répondra aux problèmes économiques et sociaux ambiants par la création de manifestations festives pour maintenir l'esprit frondeur de Montmartre. Elle doit également s'insurger contre les spéculations immobilières qui commencent à dévisager le village de Montmartre où la misère sévit.

La fin de l'année 1920 est l'An 1 de la République de Montmartre. Adolphe Willette, élu président, dépose les statuts de l'association le 7 mai 1921 au *Journal Officiel*.

Les statuts des Gueules Cassées seront déposés le 21 juin 1921.

Les cinq pionniers se sont rapidement mis à l'ouvrage sans imaginer que l'association qu'ils venaient de porter sur ses fonts baptismaux fêterait aujourd'hui son centenaire avec plus de huit cents membres et plusieurs milliers de sympathisants répartis dans le monde entier. Toute République qui se respecte doit se doter d'un hymne national ; ce sera chose faite dès 1923. Lucien Boyer,

chansonnier apprécié, compose l'hymne de la République sur une musique de Charles Borel-Clerc. Son refrain « *Mont'là-d'ssus, mont'là-d'ssus ! Et tu verras Montmartre...* » est devenu célèbre dans la France entière...

Tout en étant par nature proche des artistes, la République de Montmartre s'oriente rapidement, sous l'influence de Poulbot, le « père des gosses », vers des actions philanthropiques en faveur de l'enfance déshéritée. En ces années de l'entre-deux guerres, les services sociaux n'en sont encore qu'à leurs balbutiements et, face à la pauvreté de ce village populaire, les besoins sont immenses, particulièrement pour l'enfance qui souffre de malnutrition, de tuberculose, d'absence de soins.

L'association se structure dans l'enthousiasme. Maurice Neumont, l'un de ses vice-présidents, peintre-lithographe, qui réalisa des affiches de propagande pendant la Grande Guerre telle « *On ne passe pas !* », accueille le siège social dans sa maison Art nouveau qui domine tout Paris au 1, place du Calvaire.

Au cours de sa vie, le siège de la République de Montmartre changera plusieurs fois d'adresse avant d'être accueilli avec générosité et chaleur le 16 juin 1917 dans les murs du mythique restaurant *La Bonne Franquette*, propriété de la famille Fracheboud, 2 rue des Saules.

Le siège des Gueules Cassées, quant à lui, avant de se fixer en 1934 au 20, rue d'Aguesseau, s'installera successivement au 14, bd Poissonnière, au 28, bd de Strasbourg puis au 46, rue du faubourg Saint-Denis.

Des fêtes pour « faire le bien dans la joie »

Dès 1921, des fêtes, des galas, des arbres de Noël se succèdent à la Taverne de Paris, au Moulin Rouge, au Moulin de la Galette ou au cirque Médrano, en présence de personnalités montmartroises telles que Jules Chéret, Jean Gabin, Mistinguett ou les clowns Fratellini, pour collecter des fonds qui se transforment en jouets et étrennes, en repas et goûters lors des Noëls des Petits Poulbots... Avec son cadeau, chaque gosse reçoit un « Brevet de Vertu Civique ». L'aspect éducatif n'est pas oublié pour inciter aux valeurs de l'honnêteté, du travail et de la propreté.

Pour financer leur œuvre, Les Gueules Cassées font appel à la générosité du public et aux artistes de l'époque qui se produisent généreusement lors de galas : Sacha Guitry, le chanteur Mayol, le ténor Georges Thill, Abel Gance, André Dassary et bien d'autres, puis ils organiseront des tombolas.

Les enfants déshérités et malades de l'hôpital pédiatrique Bretonneau, qui ne peuvent venir aux fêtes de Noël, sont entourés et soutenus moralement et matériellement par les membres de la République de Montmartre.

Toute jeune, la République de Montmartre est néanmoins déjà connue et reconnue. Elle est reçue solennellement à l'Élysée, le 9 janvier 1922 par l'épouse du président de la République, Alexandre Millerand.

Après un premier dispensaire ouvert au 7, rue Tardieu dans des locaux très vite trop exigus, Arthur Delcroix surnommé « le père Arthur » patron de la Pomponnette, au 42, rue Lepic, établis-



 Billet de loterie émis par les P'tits Poulbots en 1951.

sement aujourd'hui disparu, décide de supprimer son poulailler et de mettre l'espace à disposition pour créer un nouveau dispensaire.

Puis en 1923, Francisque Poulbot crée le « *Dispensaire des Petits Poulbots, œuvre de la République de Montmartre* », afin de sauvegarder et d'améliorer la santé physique et morale des enfants de Montmartre. Médecins, dentistes et infirmières de la Butte assureront plus de 1 500 consultations annuelles. Des vêtements et des repas seront offerts aux gosses mal nourris par les commerçants de la Butte.

Malgré l'organisation de bals, fêtes et tombolas, la crise économique de la fin des années 20 conduit à la fermeture du dispensaire en 1934 et la République de Montmartre tombe en sommeil, mais Poulbot conserve le ferme espoir de pouvoir faire revivre son œuvre.

Les Gueules Cassées ont surmonté la crise financière en créant, avec les Ailes Brisées et les Plus Grands Invalides de Guerre, la souscription appelée « La Dette », puis les Dixièmes de la Loterie Nationale... La République de Montmartre émettra également des Dixièmes au profit des Petits Poulbots!

La République de Montmartre est réactivée le 29 décembre 1943. Lucien Pinoteau, régisseur de cinéma, est nommé par Poulbot président à vie de la République de Montmartre. C'est à lui que l'on doit la construction des Arènes de Montmartre avec le concours de la ville de Paris.

Sur la base d'un dessin de Poulbot, Pinoteau crée une batterie de tambours dont les enfants, en costume d'infanterie de ligne de 1793, les P'tits Poulbots, sont aujourd'hui encore l'un des symboles les plus forts de Montmartre. En avril 1944, les P'tits Poulbots, musique en tête, défilent sur les Champs-Élysées en chantant la Marseillaise sous l'œil courroucé de l'occupant!

Un nouveau petit dispensaire est recréé Place du Tertre, mais Poulbot, « le père des gosses », décède le 16 septembre 1946.

Claude Pinoteau, fils de Lucien et célèbre réalisateur de cinéma, prend le relais jusqu'en 1963.

Parallèlement à ses actions sociales, la République de Montmartre s'est battue, avec d'autres associations, pour la sauvegarde du village.

Afin de s'opposer à un vaste projet immobilier, Poulbot et son ami l'architecte Romain Delahalle créent en 1929 sur un terrain à l'abandon, dans l'urgence et à la barbe des autorités, une aire de jeux pour les enfants de la Butte joliment baptisée « Square de la Liberté ». Il sera inauguré en grande pompe par la population montmartroise, et le buffet est offert par la prestigieuse maison Potel et Chabot.

Celle-là même qui œuvrait au Château de Moussy lors des Assemblées générales des Gueules Cassées !

De ce square naîtra en 1933, l'idée si évidente aujourd'hui, d'y planter des vignes sous l'égide de la Commune libre du vieux Montmartre. La tradition vinicole de Montmartre, initiée par les Romains et développée par les Abbesses de Montmartre, retrouvait ainsi ses racines sur les 1 556 mètres carrés de terroir et ses 1 762 pieds issus des principaux cépages des vignobles de France, situés à l'angle des rues des Saules et



Alain Coquard est président de la République de Montmartre depuis 2012.



Défilé de la Butte libre de Montmartre au château de Moussy, le 25 août 1935.

Saint-Vincent, entre le Lapin Agile et l'ancienne demeure d'Aristide Bruant. Les premières vendanges du « Clos Montmartre » eurent lieu en 1934 en présence du président de la République française, Albert Lebrun, sous le parrainage de Mistinguett et de Fernandel.

Le président Albert Lebrun était venu visiter le château de Moussy, le 27 juillet 1933, remettant les insignes de Grand Officier de la Légion d'honneur au colonel Picot. La Butte libre de Montmartre viendra y défilé en 1935 pour animer la vie de cette maison d'accueil des Gueules Cassées.

Depuis lors, en hommage à Poulbot, le ban des vendanges est traditionnellement ouvert par le président de la République de Montmartre. Grâce à l'action bénévole de ses membres, citoyens d'honneur, députés, consuls, ambassadeurs et ministres, la République de Montmartre a toujours rempli sa vocation artistique et philanthropique tout en demeurant gardienne de la tradition.

Aujourd'hui comme hier, la République de Montmartre poursuit son aide à l'en-

fance par des dons et des moments de joie offerts aux jeunes de Montmartre et du XVIII^e arrondissement. De plus, grâce à un partenariat amical avec le Cirque Pinder, elle invite chaque année à la période de Noël près de 4 000 enfants à un spectacle féerique. Pour l'ensemble de son action, la République reçut en 1995, sous la présidence de Suzon Denglos-Fau, la médaille d'or du Mérite et du Dévouement français.

Depuis 1977, elle est accueillie chaque année chaleureusement par le maire de Paris à qui elle offre le traditionnel muguet de Montmartre. De plus, fidèle à sa vocation artistique, la République de Montmartre réunit nombre de créateurs lors de ses biennales d'arts plastiques et du livre. Par ailleurs, elle développe et renforce ses relations extérieures, en multipliant ambassades et jumelages tant en France qu'à l'étranger. Lors des manifestations traditionnelles montmartroises, ses membres se distinguent en arborant écharpe rouge, cape et chapeau noirs, célèbre tenue qui participa à l'image d'Aristide Bruant, immortalisée par Lautrec.

La République de Montmartre aujourd'hui

Actuellement l'association rassemble plus de 800 intronisés dont un gouvernement de 30 ministres, mais aussi des ambassadeurs en France et dans le monde, des consuls, des députés et des citoyens d'honneur.

Le 5 mai 2012, Alain Coquard est élu 11^e président de la République de Montmartre.

Il est également vice-président du Comité des fêtes et d'action sociale du XVIII^e, et administrateur de l'Œuvre des P'tits Poulbots. Avec son gouvernement, il poursuit et amplifie les missions de la République de Montmartre, l'inscrit davantage dans l'ère du numérique, et accroît le nombre des intronisations. Sans cesse, il faut concevoir de nouveaux événements pour renforcer sa notoriété et son image, comme le baptême d'une rose au nom de la République de Montmartre, créée par les pépinières et roseraies Georges Delbard, sous le parrainage de Michou.

Initiée par la République de Montmartre et son président, avec des élus de Paris,

la renaissance de la Cité des Arts de la rue Norvins, espace naturel exceptionnel au cœur d'un parc en déshérence, a donné lieu à un espace de création et d'échanges entre artistes comme avec le public, au sein de la « Villa Médicis » de Montmartre. Le premier évènement montmartrois à s'y être déroulé a été la 8^e Biennale d'Art Contemporain, de la Palette, de l'Objectif et du Burin organisée en 2018. Cinquante-huit artistes ont exposé leurs œuvres dans le cadre rénové de la magnifique Villa Radet, place Dalida.

Le garde champêtre, le célèbre Bernard Beaufrère, anime les manifestations, chante, dit des poèmes de Dimey, d'Aristide Bruant dans la pure tradition montmartroise en enthousiasmant l'auditoire tout comme le non moins célèbre Alain Turban troubadour montmartrois, ministre du Music-Hall.

Sylvie Malys, artiste complète, pétillante comédienne qui emmène en tournée son *Wine Woman Show* « le Génie du Vin », et sculptrice qui a exposé ses œuvres au siège des Gueules Cassées, dont un buste proche du visage mutilé d'Albert



Sylvie Malys est la marraine d'Olivier Roussel, député de la République de Montmartre depuis janvier 2019.

Jugon, l'un des fondateurs, trône dans le bureau du président de la Fondation, ministre de l'œnologie de la République de Montmartre, est la marraine d'Olivier Roussel, pour son accession, au mois de janvier 2019, au rang de député de la République de Montmartre.

Fortes de leurs cent ans d'existence, la République de Montmartre tout comme Les Gueules Cassées sont devenus incontournables grâce à l'engagement, au dévouement de leurs membres et de leurs bénévoles.

Les deux institutions historiques avec leurs idéaux altruistes, leurs actions caritatives ou solidaires entendent rester fidèles à leurs devises « *Faire le bien dans la joie!* » et « *Sourire quand même* ».

En ces années de leur centenaire, Souhaitons longue vie à la République de Montmartre.

Souhaitons longue vie aux Gueules Cassées.

MARIE-FRANCE COQUARD
MINISTRE DE LA RÉPUBLIQUE
DE MONTMARTRE
ET
OLIVIER ROUSSEL

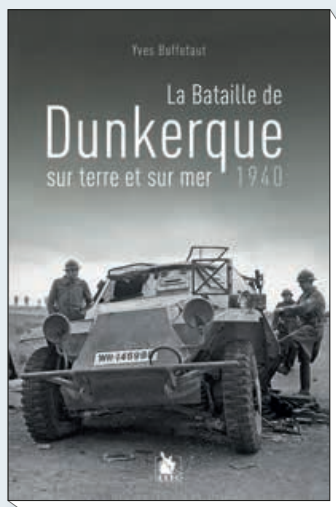


De nombreuses manifestations festives sont organisées.

Source :
En avant la République de Montmartre
Une belle histoire de 1920 à nos jours
Jean-Claude Gouvernon et Martine Clément
Éditeur : La République de Montmartre
BP 70263 75866 Paris cedex 18
Editions Artena et Saxo

Livre

LA BATAILLE DE DUNKERQUE SUR TERRE ET SUR MER, 1940



Ysec Éditions
www.ysec.fr
120 pages

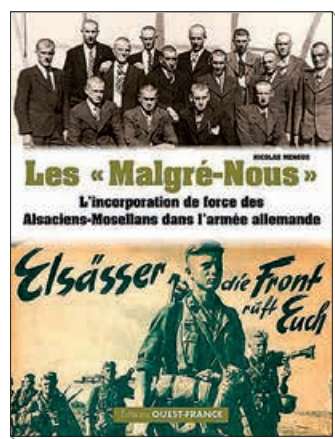
La bataille de Dunkerque de mai-juin 1940 est finalement peu connue : les auteurs, surtout anglo-saxons, s'attachent à l'évacuation qui a permis de sauver la majeure partie du corps expéditionnaire britannique (BEF) et plus de 120 000 soldats français, mais une féroce bataille a également été livrée. Livrée sur mer, évidemment, où les pertes alliées en navires civils et militaires ont été sévères, mais aussi sur terre, où un corps d'armée français, constitué de toutes pièces à la hâte, a été capable de tenir en échec les Allemands pendant plusieurs jours, permettant l'évacuation. Cette histoire, totalement méconnue en France, n'a encore jamais fait l'objet d'un livre.

LES « MALGRÉ-NOUS »

DE NICOLAS MENGUS

Les « malgré-nous » sont les Alsaciens et les Mosellans qui ont combattu dans l'armée allemande lors de la Première et de la Seconde Guerre mondiale. Les jeunes femmes se sont aussi définies comme des « malgré-elles » lorsqu'elles ont été enrôlées de force dans le RAD, service du travail du Reich et le KHD, service auxiliaire de guerre. « Incorporés de force » correspond mieux à la réalité de ce crime, puisque les nazis ont outrepassé la convention de La Haye selon laquelle « il est interdit de forcer la population d'un territoire occupé à prendre part aux opérations militaires contre son propre pays » et « de contraindre la population d'un territoire occupé à prêter serment à la puissance ennemie ».

Nombreux sont les ressortissants de pays en guerre contre l'Allemagne nazie qui ont été enrôlés sous la menace de représailles. Le titre de « déporté militaire », rapidement inusité, convenait mieux, car il traduisait à la fois la notion de contrainte, de menace sur les familles et d'illégalité d'une incorporation dans une armée ennemie. Cet ouvrage abondamment illustré nous fait aussi le récit des secteurs où ont combattu les incorporés de force.



Éditions Ouest-France
<https://editions.ouest-france.fr>
144 pages

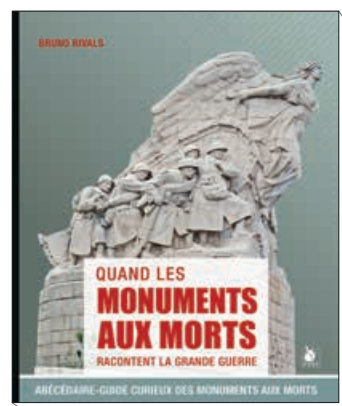
Livre

QUAND LES MONUMENTS AUX MORTS RACONTENT LA GRANDE GUERRE

DE BRUNO RIVALS

Déroulant à l'infini des listes de noms gravés dans la pierre, ceux des 1,38 million de Français morts ou disparus sur les champs de bataille, dans les airs et en mer, les monuments aux morts sont des éléments incontournables dans notre paysage urbain quotidien et chaque commune, à de rares exceptions près, en possède un. En tout, seulement 1 % des communes n'ont pas de monument aux morts, certaines parce qu'elles n'ont pas perdu un seul homme à la guerre, comme Beuzeville-au-Plain, dans la Manche. Ce livre se présente sous la forme d'un abécédaire, illustré de photographies. De nombreux sujets sont traités, dont certains inattendus. En voici quelques-uns : animaux, chien, pigeon, canon de 75, fusillés pour l'exemple, Gueules Cassées, héros de l'Histoire de France, lanterne des morts, marins et morts en mer, rosalie, Soldat inconnu, etc.

Un ouvrage surprenant et très agréable à lire, ouvrant sur des horizons inattendus.



Ysec Éditions
www.ysec.fr
288 pages

FEMMES DE LA RÉSISTANCE 1940-1945

DE JEAN-PAUL LEFEBVRE-FILLEAU

À travers l'évocation de 206 résistantes, Jean-Paul Lefebvre-Filleau rappelle le rôle tenu par ces femmes d'un grand courage : cheffes de réseau, adjointes à un chef de réseau, agentes de liaison, agentes de renseignement, convoyeuses, opératrices radio, hébergeuses de résistants ou d'enfants juifs, boîtes à lettres, rédactrices de tracts ou de journaux clandestins, assistantes auprès des familles des fusillés et déportés, saboteuses, combattantes des Forces françaises de l'intérieur (FFI) et des Forces françaises libres (FFL) ou des Forces alliées.

L'histoire de la Seconde Guerre mondiale ne peut s'écrire sans évoquer la mémoire de ces femmes héroïques. L'une d'entre elles, Germaine Tillion, rappellera que « en 1940, il n'y avait plus d'hommes. C'étaient des femmes qui ont démarré la Résistance ». Pourtant, après la guerre et jusqu'à aujourd'hui, l'action des femmes résistantes n'a pas été suffisamment mise en exergue, alors qu'elles ont œuvré à presque tous les postes essentiels. Par ce document, où se retrouvent des inconnues et d'autres devenues célèbres (Lucie Aubrac, Germaine Tillion, Geneviève de Gaulle...), l'auteur rend justice à celles qui ont péri sur le chemin de la liberté.

LA PÉROUSE

DE DUPUY ET MUTTI

En 1772, l'enseigne de vaisseau Jean-François Galaup de La Pérouse rencontre la fille d'un fonctionnaire colonial de l'île-de-France, Éléonore Broudou. Leur histoire d'amour à rebondissements l'entraîne vers son destin. Véritable gentilhomme des mers, La Pérouse pacifie les Indes et se concilie même ses ennemis anglais dans la guerre d'Amérique. Choisi par Louis XVI pour rivaliser avec James Cook dans une grande expédition autour du monde, il confirme son humanité face aux Indiens du Pacifique, mais il n'en remet pas moins en cause le mythe du bon sauvage, en se confrontant à une réalité souvent hostile. Son interprète, Jean-Baptiste de Lesseps, et le capitaine irlandais Peter Dillon tentent de percer le mystère de sa disparition à Vanikoro en 1788, lors d'une rencontre à Paris quarante ans plus tard...

« Mon histoire est un roman que
je vous supplie d'avoir la bonté de lire. »

LA PÉROUSE

Livre



Éditions du Rocher
www.editionsdurocher.fr
680 pages

BD

BUCK DANNY : OPÉRATION VEKTOR

DE FORMOSA ET ZUMBIEHL



Scénario : Fred Zumbiehl
Dessin : Gil Formosa

Éditions Dupuis
www.dupuis.com
48 pages

Ce 57^e opus de la série Buck Danny voit Buck, Tumb et Sonny se lancer sur la piste de Lady X et du virus en Terre de Feu, avec le porte-avions français *Charles-de-Gaulle*. Mais la zone à explorer est tellement importante que la tâche semble impossible. Seule une aide inattendue leur permettra de découvrir une incroyable base secrète. Malheureusement pour nos héros, cet endroit maudit pourrait bien devenir aussi leur tombeau... Des sanglantes péripéties de la guerre du Pacifique aux développements les plus modernes de l'aéronautique, l'aviateur Buck Danny et ses coéquipiers traversent, d'aventure en aventure, un demi-siècle de l'Histoire américaine et mondiale. Joignant un sens extraordinaire du détail vrai au souffle des grandes épopées, les aventures de Buck Danny nous tiennent en haleine et nous découvrent, chemin faisant, les dessous de la géopolitique mondiale. Les aventures de Buck Danny ont été créées par Georges Troisfontaines, Victor Hubinon et Jean-Michel Charlier.

BD



Scénario : Coline Dupuy
Illustrations : Andrea Mutti

Éditions du Rocher
www.editionsdurocher.fr
48 pages

Vie associative

Agenda des instances de gouvernance de l'UBFT

23 janvier : Réunion du bureau de l'UBFT

27 janvier : Réunion de la commission des aides aux membres
Réunion de la commission des admissions

13 février : Réunion de la commission des aides aux organismes et institutions

14 février : Conseil d'administration de l'UBFT

25 février : Commission des aides aux membres

17 mars : Mise en place par le gouvernement des mesures de confinement dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19. Fermeture du siège des Gueules Cassées au 20 rue d'Aguesseau à Paris. Une partie du personnel assure en télétravail la continuité des missions prioritaires de l'UBFT

Soutiens accordés aux organismes et institutions

Sur proposition de la commission des aides aux organismes et institutions, le Conseil d'administration a décidé d'apporter un soutien financier aux structures suivantes :

- Maison du légionnaire à Auriol (13) : rénovation d'un des bâtiments d'hébergement du domaine.
- Cellule d'aide aux blessés de l'armée de Terre (CABAT) : Projet Cognidive, stage de méditation de pleine conscience en plongée, en collaboration avec l'Institut de Recherche Biomédicale des Armées (IRBA) destiné aux militaires blessés souffrant d'un syndrome post-traumatique. Ce stage se déroulera au domaine des Gueules Cassées.
- Association «La voile pour se reconstruire» : embarquement sur des voiliers au profit des militaires blessés.
- Orphelinat mutualiste de la Police nationale (Orpheopolis) : soutien aux orphelins des fonctionnaires décédés de la Police nationale.

- Œuvre des orphelins de la Préfecture de Police de Paris (OOPP) : soutien aux orphelins des fonctionnaires décédés de la Préfecture de Police de Paris.
- Association de Soutien à l'Armée française (ASAF) : financement des hors-séries n° 8 *La France et son Armée en Algérie 1830-1962* et n° 9 *La France dans la Guerre froide*.
- École du Val-de-Grâce : soutien financier à l'organisation d'un colloque médical au profit des infirmiers du service de santé des Armées.
- Hôpital d'Instruction des Armées Percy : financement de 12 brancards de transport ST1-X complets pour la prise en soins des patients civils et militaires atteints d'affection à coronavirus.
- Opération «Garder le cap» : tour du monde à vélo et à la rame par un camarade Gueules Cassées en 2021 ayant déjà effectué la traversée de l'Atlantique.

En bref

Club des centenaires

Bon anniversaire Claire!

Au mois de février, Claire Fontana, veuve de notre camarade Laurent Fontana, a fêté ses 100 ans. Elle rejoint ainsi notre Club des centenaires qui comporte une trentaine de membres dont sept parmi nos camarades actifs et vingt-trois parmi les conjoints survivants et les veuves de nos membres.

Les nouveaux camarades

Vingt-neuf camarades nous ont rejoints suite à la décision de la dernière commission des admissions (*voir le carnet page 45*). Les mesures de confinement imposées par la crise sanitaire ont suspendu les commissions prévues en mars et avril. Elles vont être reprogrammées dès que possible afin de traiter les demandes en attente.

Nos médaillés

Huit de nos camarades ont reçu la Médaille militaire et un la Médaille nationale de reconnaissance des victimes du terrorisme (*voir le carnet page 45*).

Les délégations

Vos délégués, qui sont tous bénévoles, ont continué à assurer le lien entre l'Association et les membres. Ils ont contacté les ressortissants de leur délégation, privilégiant les plus âgés et les plus isolés, afin de vérifier s'ils étaient entourés par des proches et n'avaient pas de problème d'approvisionnement alimentaire ou d'impératif médical. Être délégué de l'UBFT nécessite une grande bienveillance envers nos camarades et beaucoup d'humanité. Qu'ils soient tous remerciés pour leur engagement associatif.

DÉLÉGATION PACA – ALPES-CÔTE D'AZUR

Les 100 printemps de Jean

Le 20 février 2020, notre camarade Jean Magistry rejoignait le Cercle des centenaires de l'UBFT. C'est à l'occasion d'une fête organisée à l'EHPAD

« Les Figuiers » à Villeneuve-Loubet dans les Alpes-Maritimes où il réside avec son épouse Antoinette, que sa famille s'est réunie au grand complet pour célé-



 *Toute la famille réunie pour célébrer une belle journée.*



 *Jean et son épouse, entourés de Jacqueline et Christiane, leurs filles.*

brer ce mémorable anniversaire. Jean, engagé volontaire à 18 ans, rejoint la zone libre en 1940 pour continuer le combat.

Blessé grièvement à la tête par un éclat d'obus le 26 décembre 1943, il poursuit sa carrière militaire après la reddition de l'Allemagne et prend sa retraite en 1959 avec le grade d'adjudant-chef. Commence pour lui une nouvelle carrière à la direction générale des impôts en Algérie, puis en métropole.

Le 20 juillet 1948, Jean épouse Antoinette qui lui donne trois filles. C'est cette même année qu'il rejoint les Gueules Cassées. Notre camarade, chevalier dans l'Ordre national de la Légion d'honneur, est également titulaire de la Médaille militaire et de la Croix de guerre 39-45. Nous lui avons souhaité, par l'intermédiaire de notre délégué, un très bon anniversaire et tous nos vœux de bonne santé pour les années à venir.

DÉLÉGATION PACA – PROVENCE

Bon anniversaire colonel Lambert!

Le 6 mai 2020, le colonel Étienne Lambert, membre bien connu de notre Club des Centenaires, a fêté ses 103 ans. Demeurant à l'EHPAD Résidence Colonel Picot depuis de nombreuses années, notre camarade, bien que confiné, a pu souffler sa bougie présentée par un personnel toujours aux petits soins pour les résidents, mais bien plus actuellement dans la période de crise sanitaire que nous traversons. Une attention très appréciée par notre camarade.



NOS JOIES... MARIAGES

Ont fêté leurs Noces d'Orchidée

Jean-Louis & Marie Berquer
A. 70331
64310 Ascaïn

Daniel & Andrée Greusard
A. 80077
39600 Arbois

Michel & Christiane Laviron
A. 42301
95100 Argenteuil

Jacques & Josette Mougïn
A. 70299
25120 Maiche

René & Monique Semard
A. 44149
25410 Saint-Vit

Ont fêté leurs Noces de Diamant

Arsène & Marie-Odile Jehl
A. 45928
67390 Heidolsheim

Claude & Hélène Journaud
A. 45391
79180 Chauray

Gérard & Monique Parrenin
A. 80170
25320 Grandfontaine

Robert & Bernadette Perrier
A. 44937
64100 Bayonne

Nos félicitations ainsi que nos vœux de bonheur les accompagnent.

NOS ESPÉRANCES... NAISSANCES

Nous sommes heureux de vous faire part de nombreuses naissances.

Enfants de Camarades

Olivier Carre
A. 45990
Naissance de Lucie
64340 Boucau

Julien Fior
A. 46355
Naissance de Nathael
64480 Jatxou

Morgan Prost
A. 45876
Naissance de Axel
28210 Villemeux-sur-Eure

Mikaël Robert
A. 46329
Naissance de Emily-Rose
68720 Tagolsheim

Arrière-petits-enfants de Camarades

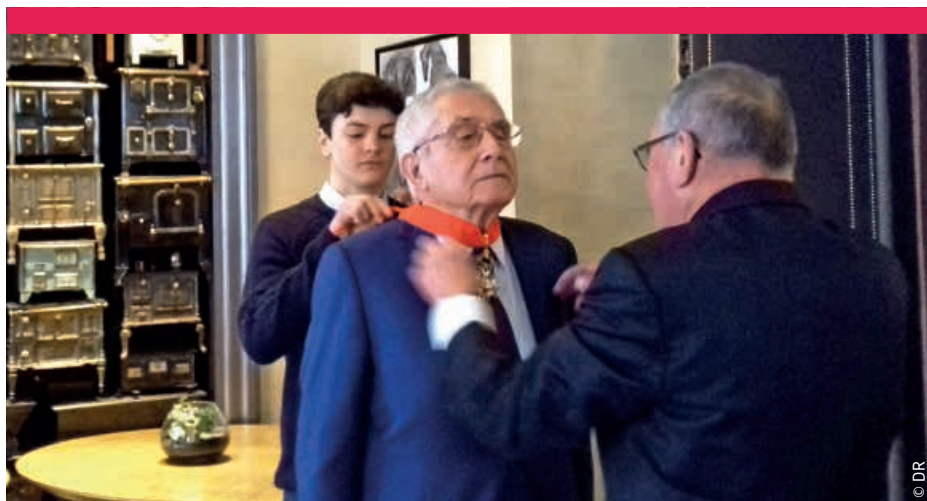
André Dezavelle
A. 70315
Naissance de Candice
55300 Chauvencourt

Christian Gremont
A. 41753
Naissance de Léon
59242 Genech

Charles Jonca
A. 70419
Naissance de Oïhan
64000 Pau

Christiane Mougïnard
VA. 41484
Naissance de Paul & Louis
25220 Vaire-le-Petit

Nous adressons nos vœux de santé aux heureuses mamans et aux bébés, ainsi que nos félicitations aux parents, grands-parents et arrière-grands-parents.



Jean-Paul Gibier

Le 8 mars 2020, notre camarade Jean-Paul Gibier, promu commandeur dans l'Ordre national de la Légion d'honneur, a été décoré par le général Jacques Norlain, commandeur de la Légion d'honneur, lors d'une cérémonie qui s'est déroulée à Chartres en présence de sa famille et de ses amis. Pendant la Guerre d'Algérie, notre camarade et le général Norlain ont servi tous les deux dans la même compagnie du 2^e RPIMa.

NOTRE FIERTÉ... DÉCORATIONS

Ont reçu la Médaille militaire

Frédéric Barbet

A. 46402
65310 Horgues

Grégory Blondiau

A. 46425
51400 Mourmelond-le-Grand

Michaël Boiteux

A. 45637
75020 Paris

Marina Farel

A. 46472
84800 Isle-sur-la-Sorgue

Cyrille Le Palud

A. 80894
00200 Hub Armées

Daniel Martinez-Ramos

A. 46385
24120 Les Côteaues-Périgourdiens

Christophe Mauriege

A. 46193
31620 Castelnau-d'Estrefonds

Sébastien Tiby

A. 45889
73220 Aiguebelle

A reçu la Médaille nationale de reconnaissance aux victimes du terrorisme

Philippe Picard

A. 45784
66380 Pia

*Nous sommes heureux de leur
renouveler nos très vives et très
sincères félicitations.*

NOS NOUVEAUX CAMARADES...

Steven Angama

A. 46510
77270 Villeparisis

Mohamed Moncef Ben Said

A. 46512
1001 Tunis - Tunisie

Antony Bonato

A. 46497
81100 Castres

Lionel Chaillot

A. 46501
64300 Ozeux-Montestrucq

Christiane Cocurullo

A. 46511
31500 Toulouse

Christophe Crego

A. 46504
11300 Carcassonne

Geoffrey Dhaenens

A. 46500
59189 Boëseghem

Luc Durrmeyer

A. 46495
56250 Elven

Eric Ferand

A. 46492
35720 Pleugueneuc

Frédéric Gau

A. 46490
81120 Mont-Roc

Jérôme Guillerault

A. 46494
89260 La Chapelle-sur-Oreuse

Christophe Haure

A. 46502
64160 Maucor

Olivier Karwacki

A. 46509
92370 Chaville

Rémi Lecoustre

A. 46496
26000 Valence

Laurent Le Danois

A. 46489
84310 Morières-lès-Avignon

Pierre-Cédric Leroy-Beaulieu

A. 46507
64870 Escout

Nicolas Mayeux

A. 46513
65000 Tarbes

Christophe Michaux

A. 46506
56380 Porcaro

Gérald Monnier

A. 46508
95000 Cergy

Dominique Orsetti

A. 46486
20240 Travo

Brice Pillard

A. 46499
31150 Gratentour

Sadry Poulard

A. 46488
33127 Martignas-sur-Jalle

Jean-François Pulina

A. 46503
26000 Valence

Serge Reghenas

A. 46493
81490 Noailhac

Teddy Relimien

A. 46485
27100 Val-de-Reuil

Jean-Claude Sanson

A. 46491
66000 Perpignan

Cédryc Seuzaret

A. 46505
40390 Saint-Martin-de-Seignanx

Manuka Uhila

A. 46487
02150 Sissonne

Denis Weislinger

A. 46498
51100 Reims

*Nous souhaitons la bienvenue
à nos nouveaux camarades.*

NOS PEINES... DÉCÈS

*Nous avons à déplorer le décès
de nos Camarades*

Albert Aleman

A. 41697
34980 Montferrier-sur-Lez

Roger Arnaud

A. 44977
31500 Toulouse

Marie-Thérèse Audureau

A. 41933
06200 Nice

Heinrich Bauer

A. 45194
34130 Kassel – Allemagne

Francine Bichler

A. 45678
57510 Saint-Jean-Rohrbach

Jacques Bonfils

A. 44654
69140 Rillieux-la-Pape

Pierre Bonis

A. 45927
65800 Aureilhan

Nadir Boukhadra

A. 45195
33110 Le Bouscat

Arthur Breit

A. 43235
57460 Etzling

Roland Caure

A. 42799
45700 Pannes

Jean Cretol

A. 45244
10250 Neuville-sur-Seine

Maurice Daligni

A. 40197
93800 Épinay-sur-Seine

Rémi Dalle

A. 44871
34500 Béziers

Martin Darancette

A. 69614
64310 Saint-Pée-sur-Nivelle

Ernest Delourmel

A. 44689
35510 Cesson-Sévigné

Guy de Vathaire

A. 42306
40300 Pey

Arlette Dietemann

A. 45918
83100 Toulon

Didier Ducourneau

A. 69818
33880 Combes

Antoine Durif

A. 80881
65000 Tarbes

Janos Farkas

A. 44377
83000 Toulon

Roger Fressard

A. 41401
28350 Saint-Lubin-des-Joncherets

Gabriel Galliot

A. 43490
39700 Fraisans

Pierre Grisez

A. 44078
70000 Vesoul

Said Haddache

A. 45828
69200 Vénissieux

Albert Hildenbrand

A. 43276
68470 Fellingering

Adolphe Hubert

A. 44548
20090 Ajaccio

Noël Issert

A. 44723
06110 Le Cannet

Jacky Jelineau

A. 70372
17200 Royan

Jacques Jouannot

A. 45569
64000 Pau

Jean Jousset

A. 44728
72000 Le Mans

Joseph Keller

A. 43070
57470 Hombourg-Haut

Claude Kilian

A. 70379
83130 La Garde

Gaston Klein

A. 44735
84600 Valréas

Fernand Lachmann

A. 43121
67220 Triembach-au-Val

Martial Laporte

A. 44740
80360 Combles

Jacques Laurent

A. 45844
83630 Aups

Pierre Lefevre

A. 41775
02410 Saint-Gobain

Alexandre Le Merre

A. 45282
75016 Paris

Albert Leonard

A. 44750
06000 Nice

Michel L'huillier

A. 80134
51100 Reims

Albert Libeau

A. 41853
49110 Montrevault-sur-Evre

Serge Luc

A. 45311
13780 Cuges-les-Pins

André Luciani

A. 41964
20000 Ajaccio

Maurice Mazelin

A. 43465
57310 Bousse

Xavier Medoc

A. 43160
57070 Metz

Frédéric Mercier

A. 80876
58400 La Charité-sur-Loire

Lucien Morvan

A. 70128
29200 Brest

Roger Petit

A. 44052
25260 Saint-Maurice-Colombier

Joseph Reig

A. 44249
52200 Langres

Louis Rouillé

A. 80211
49530 Orée d'Anjou

Jean Rouquié

A. 45213
64320 Bizanos

Louis Rousselle

A. 70371
49000 Angers

Guy Simon

A. 43898
64370 Arthez-de-Béarn

Roger Ulp

A. 44848
84220 Cabrières-d'Avignon

Marcel Vetzel

A. 45699
57280 Maizières-les-Metz

Julien Zorn

A. 43450
54712 Etting

***Nous avons appris le décès
de Mesdames***

Michelle Bernard

VA. 44932
73190 Saint-Badolph

Roberte Boissin

VA. 42634
83200 Toulon

Isabelle Bousrez

VA. 43097
24350 Tocane-Saint-Apre

Colette Carassus

VA. 41492
02880 Vuillery

Marie-Thérèse Chantrel

VA. 80601
56800 Ploërmel

Simone Courtois

VA. 80693
63100 Clermont-Ferrand

Ginette Daligni

VA. 40197
93800 Épinay-sur-Seine

Suzanne Delobel

VA. 43952
64200 Bassussarry

Renée Dubus

VA. 45537
85000 La Roche-sur-Yon

Rolande Dussaussoy

VA. 69919
02130 Sergy

Odette Fabre

VA. 39732
64600 Anglet

Bernadette Gauguin

VA. 69819
37540 Saint-Cyr-sur-Loire

Gilberte Laflotte

VA. 43041
51300 Loisy-sur-Marne

Lucienne Malfondet

VA. 80768
21200 Beaune

Gabrielle Marcelet

VA. 44762
02220 Braine

Odette Pietri

VA. 70109
78000 Versailles

Marie Rausch

VA. 70039
57200 Bliesbruck

Marie Schuller

VA. 41581
57520 Rouhling

Vincenta Signoroni

VA. 44806
92170 Vanves

Danièle Terlin

VA. 44424
56150 Saint-Barthélemy

Jacqueline Tirard

VA. 42596
89600 Saint-Florentin

Thérèse Toffart

VA. 69746
59660 Merville

Jeanine Veyssiere

VA. 44922
20167 Mezzavia

Marie-Thérèse Woinson

VA. 43789
68500 Wuenheim

Ont perdu leur conjoint**Jean-Bernard Baron**

A. 80782
33160 Saint-Médard-en-Jalles

Raymond Joly

A. 42839
26000 Valence

Roger Lafargue

A. 44530
40250 Lahosse

André Laperle

A. 45471
74150 Val-de-Fier

André Moncassin

A. 43625
32140 Masseube

Louis Tremisi

A. 42117
13007 Marseille

Décès dans les familles**Michel Carrere**

A. 45617
Décès de son beau-père
65600 Semeac

Frédéric Martinez

A. 45419
Décès de son beau-frère
31500 Toulouse

Marie Rejony

VA. 41573
Décès de sa fille Patricia
42430 Chausseterre

*À chacune des familles éprouvées,
l'Union renouvelle ses sincères
condoléances.*

**Merci de faire parvenir, en priorité
à votre délégué ou à défaut
au siège, tout changement dans
votre situation familiale
(mariage, naissance, décès, etc.)
ou dans vos coordonnées
(adresse, téléphone ou mail).**

Mort pour le service de la nation

Précisions ministérielles sur la mention « mort pour le service de la nation »

Le 24 mars dernier, le secrétariat d'État auprès de la ministre des Armées a apporté une réponse intéressante à propos de la mention « *mort pour le service de la nation* ».

Une autre question sur ce thème avait été posée par un sénateur – Christian Cambon – en février dernier. Pour bien comprendre l'intérêt de ces questions, il convient de faire un petit rappel législatif et un point de situation sur l'interprétation donnée à cette notion par le pouvoir réglementaire.

Ainsi, la mention « *mort pour le service de la nation* » a été instituée par l'article 12 de la loi n° 2012-1432 du 21 décembre 2012 relative à la sécurité et à la lutte contre le terrorisme, pour les décès survenus à compter du 1^{er} janvier 2002. Elle est codifiée à l'article L. 513-1 du Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre (CPMIVG).

L'attribution de cette mention, portée sur l'acte de décès, relève de la compétence exclusive du ministre dont dépendait le militaire ou l'agent public. Elle permet notamment d'accorder le statut de pupille de la nation aux enfants de la personne décédée et une inscription sur le monument aux morts de la commune.

Par ailleurs, le décret n° 2016-331 en date du 18 mars 2016 (articles R. 513-1 à R. 513-5 du CPMIVG) a confirmé que le décès du militaire ou de l'agent public devait être la suite de « *l'acte volontaire d'un tiers* » et introduit la notion du décès

survenu « *du fait de l'accomplissement de ses fonctions dans des circonstances exceptionnelles* ».

Les « circonstances exceptionnelles » n'étant pas clairement déterminées, les gouvernements successifs ont pu en donner des interprétations différentes selon les situations.

Alors que certains décès à l'entraînement se sont vu accorder cette mention, depuis 2017, c'est une vision plus restrictive qui a été retenue aboutissant au rejet de l'attribution de cette mention lors de décès survenu durant des exercices ou des actions préparatoires à une campagne militaire.

Dans sa réponse en date du 23 mars, le secrétariat d'État est venu confirmer cette vision restreinte sans toutefois donner de critères précis.

On comprend de la réponse ministérielle qu'un accident dans le cadre d'un service ordinaire tel qu'un exercice de préparation opérationnelle ne permet pas l'obtention du titre « *mort pour le service de la nation* », qu'il faut pour cela que l'acte de dévouement ayant occasionné le décès soit le résultat d'un engagement exceptionnel payé du prix de sa vie.

Le secrétariat d'État est allé plus loin dans la réponse apportée au sénateur Cambon le 26 mars dernier en confirmant une interprétation restrictive de la notion qui ne s'appliquerait qu'à des situations assimilables à la « force majeure ».

Ainsi, il précise que les circonstances

exceptionnelles sont appréciées par les juges comme des situations présentant un caractère de gravité particulière ou anormal dont l'imprévisibilité tant dans la survenance que dans leurs effets peuvent s'assimiler à des cas de « force majeure ».

Selon lui, le législateur souhaite rendre un hommage national aux personnes dont l'acte de dévouement va au-delà du service ordinaire, ce qui exclut les militaires décédés accidentellement lors d'un exercice de préparation opérationnelle, et cela, malgré le fait qu'ils méritent toute la considération de la Nation.

Cette réponse du secrétariat d'État auprès de la ministre des Armées publiée dans le JO Sénat du 26/03/2020 (page 1466) est également intéressante car elle récapitule les grandes lignes du régime juridique applicable aux ayants cause du militaire décédé dans le cadre de ses missions.

Ainsi, il est rappelé qu'en application du Code des pensions militaires d'invalidité, les ayants cause des militaires décédés peuvent prétendre au bénéfice :

- d'une pension militaire d'invalidité,
- d'une allocation du fonds de prévoyance en fonction de leur situation familiale,
- d'une pension de réversion en fonction de leur situation familiale et du nombre d'années de services accomplis par le militaire décédé.

S'agissant des enfants mineurs, il existe

également un régime de protection particulière relevant de l'action sociale des armées, prononcé par un jugement du tribunal de grande instance. Ainsi, au regard des ressources effectives de la famille, une aide à l'éducation et/ou une allocation d'entretien, d'un an renouvelable, peuvent ainsi être attribuées, jusqu'à la majorité de l'enfant, à son père, à sa mère ou à son représentant légal.

Des bourses et exonérations diverses peuvent en outre être accordées par l'État aux enfants protégés, même au-delà de leur majorité, en vue de faciliter leur instruction

L'intégralité des textes et questions mentionnés dans cet article peut être consultée sur le site :

<https://codepensionsmilitaires.fr>

Code des pensions militaires d'invalidité : restez informés !

Pour recevoir par e-mail les dernières actualités du site internet <https://codepensionsmilitaires.fr/>, vous pouvez vous inscrire en bas de la page d'accueil. Il vous suffit de renseigner vos nom, prénom, adresse e-mail et condition.

Urgence sanitaire et contentieux des pensions

Avec la pandémie de Covid-19, le gouvernement a fait adopter par le Parlement une loi lui permettant de légiférer par voie d'ordonnance (loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19).

Ainsi, de nombreux secteurs administratifs ont fait l'objet de mesures d'exception destinées à organiser, si cela est possible, le fonctionnement des services publics essentiels pendant la durée de la crise sanitaire.

S'agissant des juridictions de l'ordre administratif, une ordonnance n° 2020-305 du 25 mars 2020 permet de déroger aux règles de procédures réglementaires et législatives actuelles en adoptant des mesures d'exception. Ainsi, les formations de jugement pourront être complétées de magistrats issus d'autres juridictions sous certaines conditions (notamment une ancienneté de deux ans minimum), se tenir à huis clos ou avec des moyens de communi-

cation audiovisuelle ou même électronique, ce qui en théorie permet aux magistrats de continuer d'instruire les dossiers soumis devant les juridictions administratives.

Cependant, d'autres mesures visant à interrompre les délais juridictionnels devant le juge administratif ont été prises, sauf en matière de droit des étrangers et droit d'asile ainsi qu'en matière de contentieux électoral.

Le point de départ des délais impartis au juge pour statuer est reporté au premier jour du deuxième mois suivant la fin de l'état d'urgence sanitaire.

La loi d'urgence sanitaire du 23 mars 2020 précitée ayant fixé provisoirement sa durée à deux mois à compter de sa date d'entrée en vigueur (soit le 24 mai 2020), sauf prorogation, la période de « moratoire » prendrait en conséquence fin le 23 juin 2020 à 0 h, date à laquelle recommenceraient à courir les délais de procédure.

Il faut également comprendre de ces mesures que le tribunal administratif et les cours administratives d'appel pourront décider de ne pas statuer sur les affaires en cours tant que l'urgence sanitaire n'aura pas été levée et le délai supplémentaire précité écoulé, sauf en matière de droit des étrangers et de contentieux électoral.

Cela vaut bien entendu pour le contentieux des pensions militaires d'invalidité qui s'en trouve paralysé. Il est donc peu probable, pour ceux qui ont engagé une action devant le juge des pensions (avant l'entrée en vigueur de la réforme de transfert du contentieux ou devant le juge administratif, depuis novembre 2019) qu'une décision soit rendue avant la fin du mois de juin.

Pour aller plus loin :

- <https://www.legifrance.gouv.fr>

Commission de défense des droits

Les impôts : l'ancien combattant ou sa veuve

En tant qu'ancien combattant, ou veuve d'ancien combattant de plus de 74 ans au 31 décembre de l'année d'imposition (31/12/2019 pour l'imposition des revenus 2019), vous bénéficiez d'avantages fiscaux : une majoration du nombre de parts, une exonération de certaines retraites perçues, et une déduction, en tant que charge, de certains versements que vous avez effectués.

1. Majoration du nombre de parts

■ Pour un ancien combattant

La carte du combattant vous permet de bénéficier d'une demi-part supplémentaire si vous avez plus de 74 ans au 31 décembre de l'année d'imposition.

Pour cela, vous devez cocher la case S, ou W (selon votre situation matrimoniale) du cadre relatif à la situation du foyer fiscal de la déclaration de revenus.

Si votre conjoint, âgé de plus de 74 ans, est également titulaire de la carte du combattant, seule une demi-part est accordée au couple.

■ Pour la veuve d'un ancien combattant

Si vous avez plus de 74 ans au 31 décembre et si votre conjoint, décédé, bénéficiait de la demi-part supplémentaire, vous pouvez bénéficier d'une demi-part supplémentaire. Pour cela cochez la case W du cadre relatif à la situation du foyer fiscal de la déclaration de revenus.

■ Dispositions communes

Vous ne pouvez pas cumuler plusieurs demi-parts supplémentaires lorsque vous bénéficiez déjà d'une demi-part supplémentaire au titre de la carte du combattant (notamment si vous avez coché les cases P, L, G ou W de la déclaration de revenus).

2. L'avantage fiscal

attaché à la demi-part supplémentaire est limité (ex : limite à 1 567 € pour 2019). Toutefois, si ce plafond est atteint, vous bénéficiez d'une réduction d'impôt complémentaire (ex : le montant maximal de cette réduction s'élève à 1 562 € pour 2019).

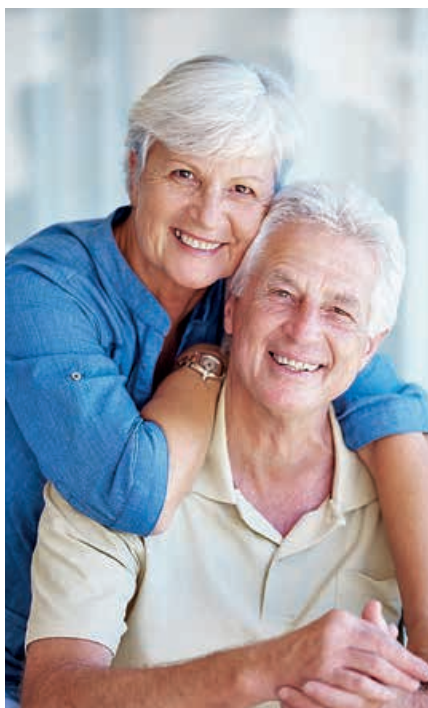
3. Exonération de certaines retraites

Sont exonérées la retraite du combattant (visée à l'article L255 à L257 du Code des pensions militaire d'invalidité) en totalité, ainsi que la retraite mutualiste attribuée aux anciens combattants dans la limite de 1 821 € pour 2019.

4. Déductibilité de certaines charges dans la déclaration de revenus

Dans la rubrique des charges déductibles, ligne « Déductions diverses », vous pouvez déduire les versements effectués en vue de la retraite mutualiste du combattant, s'ils sont destinés à la constitution d'une rente donnant lieu à une majoration de l'État. Le montant maximum de cette rente est fixé à 1 821 € pour 2019.

TÉLÉASSISTANCE VIVRE CHEZ SOI EN TOUTE SÉCURITÉ



Certains d'entre vous sont isolés ou craignent de ne pas être secourus en cas de problème (chute ou malaise). La **téléassistance** est un moyen fiable et rapide de gérer toute demande d'assistance. Seule ou en famille, la téléassistance permet à la personne de retrouver son autonomie, de **vivre à domicile en sécurité** et de **réassurer ses proches**. Grâce à un émetteur fixé à un bracelet (ou à un pendentif), vous êtes en **relation permanente avec une centrale d'écoute, 24h/24, 7j/7** qui apportera, en cas d'appel, une solution dans les plus brefs délais, en prévenant les proches (voisin, famille, ami, etc.) ou les secours adaptés.

L'Union prend totalement en charge les frais d'installation et l'abonnement mensuel

Questionnaire à remettre à votre délégué (adresse en fin de magazine)

Je suis intéressé(e) par la téléassistance

☐ Oui

☐ Non

Je bénéficie déjà de la téléassistance

☐ Oui

☐ Non

Cela me coûte _____ euros par mois.

Joindre les photocopies du contrat et des factures de l'année écoulée.

Nom et Prénom : _____

Membre / Veuve N° : _____

Adresse complète : _____

Téléphone : _____

Mail : _____

LES GUEULES CASSÉES SUR LA TOILE

Les sites internet

www.gueules-cassees.asso.fr

www.domainedesgueulescassees.fr

*Retrouvez votre magazine
à l'adresse suivante :*

[www.gueules-cassees.asso.fr/
le-magazine-_r_125.html](http://www.gueules-cassees.asso.fr/le-magazine-_r_125.html)



Facebook

@gueulescassees

[www.facebook.com/
gueulescassees](http://www.facebook.com/gueulescassees)

[www.facebook.com/
fondationdesgueulescassees](http://www.facebook.com/fondationdesgueulescassees)



Twitter

@LesGCasseesUBFT

[https://twitter.com/
LesGCasseesUBFT](https://twitter.com/LesGCasseesUBFT)

Une trentaine de vidéos présentant les actions de l'Association, de la Fondation et de l'EHPAD sont visibles sur le site internet mais également sur :



YouTube

[www.youtube.com/channel/
UCI2EJHKhaTqXPi1SfFBBPaQ](http://www.youtube.com/channel/UCI2EJHKhaTqXPi1SfFBBPaQ)

vimeo

[https://vimeo.com/
ubftgueulescassees](https://vimeo.com/ubftgueulescassees)

Aides accordées par l'Union à ses membres

Rappelons que ces aides ne sont pas automatiques. Elles sont soumises à conditions de ressources. Nous devons secourir en priorité « les plus faibles et les plus démunis » (colonel Picot).

1. Dotation au mariage*

Une dotation au mariage peut être accordée aux membres de l'Union qui se marient ou se remarient. Joindre à la demande un acte de mariage ou la photocopie du livret de famille.

2. Allocation de naissance*

Il peut être accordé une allocation forfaitaire à la naissance des enfants. Joindre à la demande un acte de naissance ou la photocopie du livret de famille.

3. Participation aux frais d'obsèques*

Une allocation peut être accordée :

- lors d'un décès survenant dans un couple Gueules Cassées : une allocation peut être versée au conjoint survivant sur présentation d'un acte de décès ;
- lors du décès du dernier vivant dans un couple Gueules Cassées : l'allocation peut être versée à l'héritier qui se « porte fort » pour les cohéritiers (attestation à remplir) et sur présentation d'un acte de décès et de la facture des pompes funèbres.

4. Études, apprentissage

Il peut être accordé une allocation aux membres et aux veuves de membres, en cas d'études poursuivies par leurs enfants ou de mise en apprentissage. Le Bureau décide en considération du cas d'espèce qui lui est présenté. La demande ne peut être prise en compte passé le 10 décembre de l'année scolaire en cours.

5. Aides diverses

En dehors des cas qui précèdent, des aides peuvent être accordées dont le montant et les conditions d'attribution sont fixés dans chaque cas d'espèce.

6. Téléassistance

L'UBFT propose à ses membres retraités la prise en charge des frais de téléassistance :

- soit dans le cadre du partenariat conclu avec Bluelinea,
- soit avec un autre opérateur de votre choix.

Rapprochez-vous de votre délégué pour établir la demande.

7. Assistance juridique

Une assistance juridique peut être assurée aux membres de l'Union dans le cadre du droit à réparation. Il faut, préalablement à tout engagement, se rapprocher du siège pour finaliser la demande.

L'un de nos conseillers juridiques se prononcera ensuite sur le bien-fondé de la procédure à engager avant une éventuelle prise en charge des frais.

8. Chambres au siège

Des chambres peuvent être mises à la disposition des membres de passage à Paris. En raison de leur nombre limité, il est recommandé d'adresser les demandes de réservation au siège au moins quinze jours à l'avance.

9. Maison de séjour, repos, convalescence

Domaine des Gueules Cassées

151, avenue André Dupuy
83160 La Valette-du-Var
Téléphone : 04 94 61 93 00
Télécopie : 04 94 61 93 19
e-mail :

coudon@gueules-cassees.asso.fr
www.domainedesgueulescassees.fr

Rapprochez-vous de votre délégué pour toutes les questions concernant les aides pouvant être accordées par l'UBFT et la constitution des différents dossiers de « demande individuelle de soutien ».

* La demande doit être effectuée dans un délai maximum de douze mois.

Demande individuelle de soutien à retourner à votre délégué

(Il est impératif que vous soyez à jour de vos cotisations pour que cette demande soit traitée.)

I. État civil

Nom, prénom :

N° de membre :

Adresse et téléphone :

Nombre d'enfants à charge et âge :

Profession avant la retraite :

II. Motif de la demande

.....

.....

.....

.....

III. Renseignements à fournir

A. Montant total et annuel des ressources		B. Propriétaire de		
Montant total des salaires :		Résidence principale :	Oui ☐	Non ☐
Montant total des retraites :		Résidence secondaire :	Oui ☐	Non ☐
Revenus de valeurs mobilières :		Patrimoine locatif :	Oui ☐	Non ☐
Revenus locatifs :				
Pension militaire d'invalidité :				
Aide sociale :				
Aide personnalisée au logement :				
Allocation personnalisée d'autonomie :				
TOTAL				

IV. Pièces à joindre justifiant la demande

Il est demandé au membre sollicitant un soutien de l'Union des Blessés de la Face et de la Tête de contacter impérativement son délégué afin d'obtenir la liste précise des documents à fournir.

Signature du demandeur

V. Avis du délégué

.....

.....

.....

.....

Signature du délégué

TABLEAU DES PENSIONS ET ALLOCATIONS DES VICTIMES DE LA GUERRE

en euros, et avec le nombre de points correspondant à chacune d'elles

POURCENTAGES D'INVALIDITÉ	NOMBRE DE POINTS				NOMBRE TOTAL DE POINTS	MONTANT MENSUEL DE L'ALLOCATION	
	Pension principale	Allocations des Grands Invalides		Allocation du statut		au 01/10/2017 point à 14,46 €	Au 01/01/2019 point à 14,57 €
		N°1,2,3,4,5,5bis	N° 6				
10%	48				48	57,84	58,28
15%	72				72	86,76	87,42
20%	96				96	115,68	116,56
25%	120				120	144,60	145,70
30%	144				144	173,52	174,84
35%	168				168	202,44	203,98
40%	192				192	231,36	233,12
45%	216				216	260,28	262,26
50%	240				240	289,20	291,40
55%	264				264	318,12	320,54
60%	288				288	347,04	349,68
65%	312				312	375,96	378,82
70%	336				336	404,88	407,96
75%	360				360	433,80	437,10
80%	384				384	462,72	466,24
85% Sans statut	361	128			489	589,25	593,73
85% Avec statut	361	64		200	625	753,13	758,85
90% Sans statut	368	154			522	629,01	633,80
90% Avec statut	368	77		300	745	897,73	904,55
95% Sans statut	370	204			574	691,67	696,93
95% Avec statut	370	102		400	872	1050,76	1058,75
100% Sans statut	372	256			628	756,74	762,50
100% Avec statut	372	128		500	1000	1205,00	1214,17
100% + 1°	388	540		211	1139	1372,50	1382,94
100% + 2°	404	543		233	1180	1421,90	1432,72
100% + 3°	420	546		255	1221	1471,31	1482,50
100% + 4°	436	549		277	1262	1520,71	1532,28
100% + 5°	452	552		299	1303	1570,12	1582,06
100% + 6°	468	555		321	1344	1619,52	1631,84
100% + 7°	484	558		343	1385	1668,93	1681,62
100% + 8°	500	561		365	1426	1718,33	1731,40
100% + 9°	516	564		387	1467	1767,74	1781,18
100% + 10°	532	567		409	1508	1817,14	1830,96
et par degré (art. 16) en plus	16	3		22	41	49,41	49,78
100% art. 18	465	1373		351	2189	2637,75	2657,81
		1464			2280	2747,40	2768,30
100% + 1°	485	1373	50	381	2289	2758,25	2779,23
		1464				2380	2867,90
100% + 2°	505	1373	100	391	2369	2854,65	2876,36
		1464				2460	2964,30
100% + 3°	525	1373	150	401	2449	2951,05	2973,49
		1464				2540	3060,70
100% + 4°	545	1373	200	411	2529	3047,45	3070,63
		1464				2620	3157,10
100% + 5°	565	1373	250	421	2609	3143,85	3167,76
		1464				2700	3253,50
100% + 6°	585	1373	300	431	2689	3240,25	3264,89
		1464				2780	3349,90
100% + 7°	605	1373	350	441	2769	3336,65	3362,03
		1464				2860	3446,30
100% + 8°	625	1373	400	451	2849	3433,05	3459,16
		1464				2940	3542,70
100% + 9°	645	1373	450	461	2929	3529,45	3556,29
		1464				3020	3639,10
100% + 10°	665	1373	500	471	3009	3625,85	3653,43
		1464				3100	3735,50
et par degré (art. 16) en plus	20		50	10	80	96,40	97,13
100% + double art. 18	1032	1464	1250	601,2	4327,2	5214,28	5253,94
+ Art. 16 et 9° 100% + double art. 18	1064	1464	1250	601,2	4379,2	5276,94	5317,08
+ Art. 16 et 10° et par degré (art.16) en plus	32		50	10	92	110,86	111,70

Le chiffre le plus élevé concerne les aveugles, les paraplégiques et les amputés des deux membres.

N.B. - Dans la colonne Total n'est pas compris le montant de l'allocation n°8 de 676 points pour les aveugles, les amputés des deux mains ou des deux cuisses, et impotents totaux des deux membres bénéficiaires du statut, et fixée à 800 points pour ceux d'entre eux qui ne bénéficient pas du statut. Cette allocation est pour les autres impotents doubles ou amputés doubles, fixée à 476 points (avec le statut) et à 600 points (sans le statut).

Les données indiquées dans cette double page concernent uniquement les ressortissants du Code des pensions militaires d'invalidité et victimes de guerre.

ALLOCATIONS AUX GRANDS MUTILÉS

DÉSIGNATION	NOMBRE DE POINTS ANNUEL	MONTANT MENSUEL DE L'ALLOCATION	
		au 01/10/2017	au 01/01/2019
Amputés :			
Désarticulation tibio-tarsienne	80,3	96,76	97,50
Amput. de la jambe avec ankyl.	235,2	283,42	285,57
Au-dessus du genou sans ankyl.	150,2	180,99	182,37
Désarticulation du genou	405,2	488,27	491,98
Amputation de la cuisse	556,5	670,58	675,68
Amputation sous-trochantère	641,1	772,53	778,40
Désarticulation de la hanche	801,6	965,93	973,28
Désarticulation du poignet	160,5	193,40	194,87
Amput. de l'avant-bras avec ankyl.	315,4	380,06	382,95
Amput. de l'avant-bras sans ankyl.	230,4	277,63	279,74
Désarticulation du coude	405,2	488,27	491,98
Amputation du bras	556,5	670,58	675,68
Amputation sous-tubérositaire	641,1	772,53	778,40
Désarticulation de l'épaule	801,6	965,93	973,28
Blessés crâniens (suivant la fréquence des crises) :			
1 ^{re} catégorie	200,6	241,72	243,56
2 ^e catégorie	400,8	482,96	486,64
3 ^e catégorie	601,2	724,45	729,96
4 ^e catégorie	801,6	965,93	973,28
Aveugles	982	1183,31	1192,31

MAJORATION ENFANT INFIRME ET POUR ENFANT D'INVALIDE

Au-dessus de 85 % ou de veuve, ayant cessé d'ouvrir droit aux prestations familiales

DEGRÉ D'INVALIDITÉ	NOMBRE DE POINTS ANNUEL	MONTANT MENSUEL DE LA MAJORATION	
		au 01/10/2017	au 01/01/2019
85 %	65	78,33	78,92
90 %	77	92,79	93,49
95 %	85	102,43	103,20
100 % et veuves de guerre	92	110,86	111,70
Enfant infirme : veuve ou orphelin	333	401,27	404,32

RETRAITE DU COMBATTANT

CONDITIONS D'OBTENTION Être titulaire de la carte du combattant	NOMBRE DE POINTS ANNUEL	MONTANT ANNUEL (versé en deux fois)	
		au 01/10/2017	au 01/01/2019
À partir de 65 ans révolus	52	751,92	757,64
À partir de 60 ans*			

* Se renseigner sur les conditions d'anticipation auprès de l'ONACVG de votre département

PENSIONNÉS POUR TUBERCULOSE

	NOMBRE DE POINTS ANNUEL	MONTANT MENSUEL DE LA PENSION	
		au 01/10/2017	au 01/01/2019
Indemnité de soins	916	1103,78	1112,18
Indemnité de ménage	458	551,89	556,09
Indemnité de reclassement	687	827,84	834,13
Indemnité de ménage	275	331,38	333,90

ALLOCATION AUX IMPLAÇABLES

C'est une allocation différentielle qui vient s'ajouter au montant de la pension en principal et à ses suppléments, pour former un total mensuel qui ne peut être supérieur à :

	au 01/10/2017	au 01/01/2019
1 500 points (à 60 ans)	1807,5	1821,25
1 200 points (à 65 ans)	1446,00	1457,00

NOTE IMPORTANTE – Nous rappelons que pour une pension donnée, correspondant à un pourcentage fixe, le nombre de points porté sur le tableau reste invariable. Si le coût de la vie augmente, c'est la valeur du point qui suit l'augmentation; mais le nombre de points reste toujours le même.

PENSION DES CONJOINTS SURVIVANTS

DÉSIGNATION		NOMBRE DE POINTS ANNUEL	MONTANT MENSUEL DE LA PENSION	
			au 01/01/2019	au 01/01/2020
Taux simple (1) Conjoints survivants non remariés ou remariés et redevenus veuves ou veufs, âgés de moins de 40 ans.		348	422,53	422,53
Taux normal (2) Conjoints survivants non remariés ou remariés et redevenus veuves ou veufs, âgés de plus de 40 ans.		515	625,30	625,30
Taux exceptionnel (3) Conjoints survivants non remariés ou remariés et redevenus veuves ou veufs, âgés de plus de 50 ans ou infirmes.		682	828,06	828,06
Majoration spéciale (4) pour conjoints survivants d'invalides bénéficiant de l'article L 133-1 et de l'allocation spéciale n° 5 bis/a ou n° 5 bis/b et en fonction de la durée du mariage et des soins donnés	n° 5bis/a	Au moins 5 ans	105	127,49
		Au moins 7 ans	230	279,26
		Au moins 10 ans	410	497,81
		Au moins 15 ans	460	558,51
		Au moins 20 ans	510	619,22
	n° 5bis/b	Au moins 25 ans	560	679,93
		Au moins 5 ans	150	182,13
		Au moins 7 ans	300	364,25
		Au moins 10 ans	500	607,08
		Au moins 15 ans	550	667,79
		Au moins 20 ans	600	728,50
		Au moins 25 ans	650	789,20

Les conjoints survivants remariés après le 2 octobre 1941, redevenu(e)s veuves ou veufs recouvrent leur droit à pension.

La pension au taux simple (1) est accordée au conjoint survivant quand le décès est étranger aux infirmités ouvrant droit à pension et quand le pourcentage de pension était au moins égal à 60 % et inférieur à 85 %.

La pension au taux normal (2) est accordée au conjoint survivant du pensionné à 85 % et plus, ou quand le décès est en rapport direct avec les infirmités ouvrant droit à pension, quel que soit le taux de pension (fournir certificat médical).

Dans les deux cas le mariage doit avoir duré au moins deux ans.

La pension au taux exceptionnel (3). Le taux normal et le taux simple passent uniformément au taux exceptionnel à 50 ans pour les conjoints survivants non remariés (ou avant 50 ans pour les conjoints survivants infirmes) sous réserve de remplir les conditions de fortune exigées.

Une majoration spéciale (4) est attribuée, pour les soins donnés par eux à leur conjoint décédé, aux conjoints survivants des grands invalides relevant de l'article L 133-1 du code des PMIVG et bénéficiaires de l'allocation spéciale n° 5bis/a ou n° 5bis/b, lorsqu'ils sont titulaires d'une pension, et qu'ils justifient d'une durée de mariage et de soins donnés d'une manière constante pendant au moins 5 ans, 7 ans, 10 ans, 15 ans, 20 ans ou 25 ans (et postérieurement au bénéfice de l'article L 133-1).

MAJORATION DES PENSIONS DES CONJOINTS SURVIVANTS AYANT DES ENFANTS À CHARGE

Selon les conditions des articles L 141-23 et D 141-10 du Code des pensions militaires d'invalidité

NOMBRE D'ENFANTS	NOMBRE DE POINTS ANNUEL	TAUX SPÉCIAL NORMAL ET DE RÉVERSION MENSUEL	
		au 01/10/2017	au 01/01/2019
Un enfant	120	144,60	145,70
Deux enfants	240	289,20	291,40
Par enfant à partir du troisième	160	192,80	194,27

PENSIONS D'ASCENDANTS

	NOMBRE DE POINTS ANNUEL	MONTANT MENSUEL DE LA PENSION	
		au 01/10/2017	au 01/01/2019
Ascendants (père, mère, grand-père ou grand-mère) non remariés	243	292,82	295,04
Ascendants (père, mère, grand-père ou grand-mère) remariés	122	147,01	148,13
Majoration pour chaque enfant mort pour la France en plus du premier	45	54,23	54,64

Organisation

Conseil d'administration

BUREAU

Patrick Remm Président

Médaille militaire
Officier de l'Ordre national du Mérite
Chevalier des Palmes académiques
Chevalier des Arts et des Lettres

Paul Dodane Vice-président

Officier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'Ordre national du Mérite
Valeur militaire

Bernard Allorent Trésorier

José Baraton
Trésorier adjoint
Chevalier de l'Ordre national du Mérite
Médaille de la Défense nationale

Georges Morin Secrétaire du Conseil

Commandeur de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite

MEMBRES

Hubert Chauchart du Mottay

Président de la Fondation
Commandeur de la Légion d'honneur
Grand-Croix de l'Ordre national du Mérite

Michel Clicque

Officier de la Légion d'honneur
Médaille militaire
Commandeur de l'Ordre national du Mérite

Charles Dauphin

Chevalier de la Légion d'honneur
Médaille militaire
Valeur militaire

Pierre Dautrey

Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite
Croix de guerre
Valeur militaire

Bertrand de Lapresle

Grand officier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'Ordre national du Mérite

Guy Delplace

Médaille militaire
Croix de guerre

Henri Denys de Bonnaventure

Président honoraire
Chevalier de la Légion d'honneur
Médaille militaire

Jean Déprez

Médaille militaire
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

Michel Eychenne

Chevalier de l'Ordre national du Mérite

Jean-Daniel Marquis

Médaille de la Défense nationale

André Matzneff

Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite

Pierre Merglen

Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite
Valeur militaire

Pierre Tricot

Chevalier de la Légion d'honneur

Direction générale

Olivier Roussel

Directeur général
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

Anne Doutremépuich

Assistante de direction

Nabila Falek

Chef des services comptable et financier

Olivier Denhaene

Directeur adjoint
chargé des affaires juridiques

Alain Bouhier

Directeur adjoint
chargé de la vie associative

Isabelle Chopin

Directrice adjointe
Domaine des Gueules Cassées

LES FONDATEURS

Colonel Yves Picot † (1862-1938)
Président

Bienaimé Jourdain † (1890-1948)
Secrétaire général

Albert Jugon † (1890-1959)
Secrétaire général

LES VICE-PRÉSIDENTS D'HONNEUR

Madame H.-A. Strong †

Chevalier de la Légion d'honneur

Madame Cathelin †

Colonel Corrin Strong †
Combattant volontaire dans l'armée française
1914-1918

PRÉSIDENT HONORAIRE

Jean Salvan

Grand officier de la Légion d'honneur
Grand-Croix de l'Ordre national du Mérite

ADMINISTRATEURS HONORAIRES

Jean Roquet Montegon

Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite

William Dumont

Officier de la Légion d'honneur
Médaille militaire
Officier de l'Ordre national du Mérite

Délégués régionaux et départementaux, porte-drapeaux

Alsace

DÉLÉGUÉ RÉGIONAL PORTE-DRAPEAU

Georges Wilbert  
67, 68
13, rue du Lavoir
67260 Keskastel
Tél. : 03 88 00 21 62
georges.anne.wilbert@gmail.com

DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL

Pascal Stein  
68
8, rue du Général-de-Gaulle
67310 Wasselonne
Tél. : 06 23 44 24 28
storik@orange.fr

PORTE-DRAPEAU

Pierre-André Knidel
9, rue Louis-Pasteur
67400 Illkirch-Graffenstaden
Tél. : 06 95 37 59 15

Aquitaine

DÉLÉGUÉ RÉGIONAL

Michel Potriquet 
24, 33, 47
5, rue André-Gide
33980 Audenge
Tél. : 05 56 82 54 87
Tél. : 06 14 43 06 19
michel.potriquet@gmail.com

PORTE-DRAPEAU

Jean-Claude Dourne  
9 bis, rue de l'Aiguillon
33120 Arcachon
Tél. : 05 56 54 81 00

DÉLÉGUÉ RÉGIONAL

Jean-François Louvrier  
40, 64
3, impasse des Palombes
64230 Lescar
Tél. : 06 08 27 79 28
jflouvrier@gueules-cassees.asso.fr

PORTE-DRAPEAU

Bernard Redregoo
Domaine Henri IV
11, rue des Mousserons
64230 Lescar
Tél. : 06 26 83 29 75

Auvergne

DÉLÉGUÉ RÉGIONAL

Ludovic Masson 
03, 15, 43, 63
27, Ilot Aragon 2
63500 Issoire
Tél. : 09 62 60 85 03
Tél. : 06 95 63 46 58
mustang86190@yahoo.fr

PORTE-DRAPEAU

Fabrice Andraud
4, chemin du Lavoir
Lot. Champclos
63270 Pignols
Tél. : 06 76 02 67 38

Bourgogne

DÉLÉGUÉ RÉGIONAL

Robert Esquirol  
21, 58, 71, 89
9, rue des Écoles
21910 Noiron-sous-Gevrey
Tél. : 03 80 36 91 72
esquirol.robert@wanadoo.fr

PORTE-DRAPEAU

Michel Clerget
Les Collinettes
Rue de la Gare
21410 Malain
Tél. : 03 80 23 68 80

Bretagne-Pays de la Loire

DÉLÉGUÉ RÉGIONAL

Lucien Flamant  
22, 29, 35, 49, 53, 56, 72
1, rue Saint-Michel
22430 Erquy
Tél. : 02 96 72 40 81
Tél. : 06 46 44 60 94
lflamant@gueules-cassees.asso.fr

DÉLÉGUÉS DÉPARTEMENTAUX

Alain Kergonou 
29
16, impasse Giocondi
29100 Douarnenez
Tél. : 02 98 70 51 12
Tél. : 06 38 67 69 68
kergonou@yahoo.fr

Pierre Merglen   
56
Kerprat
56450 Theix
Tél. : 02 97 43 02 80

DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL PORTE-DRAPEAU

Laurent Drouart 
49, 53, 72
907, route du Moulin
La Paregère
72510 Requeil
Tél. : 02 43 46 44 80
Tél. : 06 18 05 22 98
ldrouart@gueules-cassees.asso.fr

PORTE-DRAPEAU

Roger Tanguy 
94, rue François-Coppée
29200 Brest
Tél. : 02 98 47 92 23

Centre - Val-de-Loire

DÉLÉGUÉ RÉGIONAL

Michel Née  
18, 28, 36, 37, 41, 45
14, quai Jeanne-d'Arc
45130 Meung-sur-Loire
Tél. : 06 81 25 71 84
mnee@gueules-cassees.asso.fr

PORTE-DRAPEAU

Georges Leplatre 
8, rue des Petits-Osiers
45140 Saint-Jean-de-la-Ruelle
Tél. : 02 38 88 44 27

Champagne-Ardenne

DÉLÉGUÉ RÉGIONAL

Jean Déprez  
02, 08, 10, 51, 52
7, rue de Champagne
Hameau de Montvoisin
51480 Oeuilly
Tél. : 03 26 51 46 79
jeandep@wanadoo.fr

Corse

DÉLÉGUÉ RÉGIONAL

René Chiamonti     
2A, 2B
Villa Saint-Jean-Baptiste
Route de St Antoine,
Nocello Bas, 20200 Bastia
Tél./Fax : 04 95 31 20 00
Tél. : 06 17 84 17 71
r.chiamonti@wanadoo.fr

DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL

Brandicius Albericci 

Résidence Monserato
Quartier Saint-Antoine, bâtiment B
20200 Bastia
Tél. : 06 15 44 33 21
albericci.brandy@sfr.fr

PORTE-DRAPEAU

Félicien Micheloni

Maison Pieraggi
20240 Ghisonaccia
Tél. : 06 86 59 58 70

Dom-Tom et étranger

DÉLÉGUÉ RÉGIONAL

Robert Abian  

2, rue Pierre-Burello, Apt 7
91200 Athis-Mons
Tél. : 06 63 59 06 26
bobhaiti@hotmail.com

Franche-Comté

DÉLÉGUÉ RÉGIONAL

Jacques Mougin  

25, 39, 70, 90
5, rue des Frères-Piquerez
25120 Maiche
Tél. : 06 86 25 69 51
j.mougin11@aliceadsl.fr

DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL

Jean Dodane 

25
18, rue Colin
25300 Pontarlier
Tél. : 06 76 33 78 45
jean.dodane@laposte.net

PORTE-DRAPEAUX

Philippe Quilan

15, rue du Cordier
25620 Mamirolle
Tél. : 06 89 95 52 51

Gérard Blonde 

33, rue de la Pidance
39570 Perrigny
Tél. : 06 75 23 45 95

Hauts-de-France

DÉLÉGUÉ RÉGIONAL

Christian Grémont  

59, 62, 80
1278, rue de la Libération
59242 Genech
Tél. : 03 20 79 58 29
c.gremont59@orange.fr

Ile-de-France

DÉLÉGUÉS RÉGIONAUX

Bernard Luquet  

60, 75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95
78, rue de la Fraternité
93700 Drancy
Tél. : 01 48 95 32 65
bernard.luk@free.fr

Gérard Pinson  

60, 75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95
21, rue Saint-Georges
77122 Monthyon
Tél. : 01 64 36 12 51
gpinson@gueules-cassees.asso.fr

PORTE-DRAPEAU

Gilles Ménard  

6, square George-Sand
78190 Trappes
Tél. : 01 78 51 10 52

Languedoc-Roussillon

DÉLÉGUÉ RÉGIONAL

Charles Dauphin   

11, 30, 34, 48, 66
18, rue Marcel-Pagnol
11000 Carcassonne
Tél. : 04 34 42 23 19
Tél. : 06 60 07 60 72
charles.dauphin@neuf.fr

DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL

Henri Rebutent  

66
3, passage des Lilas
66300 Thuir
Tél. : 06 28 43 19 45
henri.rebutent@gmail.com

PORTE-DRAPEAU

Daniel Tamagni   

80, avenue de la Gare
« Le Velasquez » - 30900 Nîmes
Tél. : 04 34 32 36 50
Tél. : 06 60 68 32 85

Limousin

DÉLÉGUÉ RÉGIONAL

Michel Marilly  

19, 23, 87
7, avenue Aristide-Briand
87410 Le Palais-sur-Vienne
Tél. : 05 55 35 51 92
michel.marilly@free.fr

Lorraine

DÉLÉGUÉ RÉGIONAL

Michel Halté 

54, 55, 57, 88
15, rue des Lys
Malancourt-la-Montagne
57360 Amneville-les-Thermes
Tél. : 06 75 31 07 62
michelhalte@yahoo.fr

DÉLÉGUÉS DÉPARTEMENTAUX

André Dezavelle 

55
7, rue du Paquis, Saint-Mihiel
55300 Chauvonnecourt
Tél. : 06 81 64 67 74
Tél. : 03 29 91 08 67

Ludovic Faillly 

54, 88
11, au Rouge Poirier
54840 Fontenoy-sur-Moselle
Tél. : 06 61 43 36 58
lfailly@gueules-cassees.asso.fr

PORTE-DRAPEAUX

Gilbert Giron   

36, rue de la Libération
55300 Dompevrin
Tél. : 03 29 90 12 14

Michel Rieth

10, cité de Lorraine
57250 Moyeuvre-Grande
Tél. : 06 28 93 17 50

Midi-Pyrénées

DÉLÉGUÉ RÉGIONAL

Frédéric Martinez

09, 12, 31, 32, 46, 65, 81, 82
5, chemin de Pelleport, Bât A
31500 Toulouse
Tél. : 05 61 54 37 49
Tél. : 06 72 94 71 50
fcj@9online.fr

DÉLÉGUÉS DÉPARTEMENTAUX

Michel Carrère

65
16, rue des Rossignols
65600 Séméac
Tél. : 05 62 37 73 32
Tél. : 07 83 54 28 80
michelcarrere65hp@gmail.com

André Moncassin    

32, 46, 82
40, rue du Général-de-Gaulle
32140 Masseube
Tél. : 05 62 66 12 61
andre.moncassin@wanadoo.fr

PORTE-DRAPEAUX**Philippe Durand**

5, impasse Notre-Dame
82700 Montech
Tél. : 06 44 25 96 36

Noël Depirou

7, rue des Fleurs
31130 Saint-Alban
Tél. : 06 95 33 02 61

Normandie**DÉLÉGUÉ RÉGIONAL****André Jacques**    

14, 27, 50, 61, 76
8, rue des Houx
Oïssel-le-Noble
27190 Ferrières-Haut-Clocher
Tél. : 09 71 29 85 67
andré.jacques552@orange.fr

DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL**Jérôme Bouchet** 

61
La Pétrolière
61170 Saint-Léger-sur-Sarthe
Tél. : 02 33 80 16 50
Tél. : 06 25 08 60 75
jbouchet@gueules-cassees.asso.fr

PORTE-DRAPEAU**Gilbert François** 

31, boulevard Raymond-Poincaré
14000 Caen
Tél. : 02 31 72 42 88

Poitou-Charentes**DÉLÉGUÉ RÉGIONAL****Jean-Claude Montardy**   

16, 17, 44, 79, 85, 86
Résidence l'Âge d'Or
43, avenue du Maréchal-Foch
17340 Chatellailon-Plage
Tél. : 06 15 76 22 81
jeanclaudemontardy@gmail.com

PORTE-DRAPEAU**Alain Berthelot**

6, rue Jean-Jaurès
44610 Basse-Indre
Tél. : 02 40 86 74 18

Provence-Alpes-Côte d'Azur**DÉLÉGUÉ RÉGIONAL****Bernard Tomasetti**  

13, 83, 84
37, rue Carnot - 13680 Lançon-Provence
Tél. : 04 90 59 93 36
btomasetti@gueules-cassees.asso.fr

PORTE-DRAPEAUX**Michel Crucke**

Résidence Colonel Picot
627, avenue du Colonel-Picot
83160 La Valette-du-Var
Tél. : 04 94 42 51 80

Geoffrey Demouliez  

14, Clos Pascal
459, chemin de la Source
83300 Draguignan
Tél. : 06 72 77 76 05

DÉLÉGUÉ RÉGIONAL**Alain Bouhier**

04, 05, 06
18, rue Acchiardi-de-Saint-Léger
06300 Nice
Tél. : 01 44 51 52 00
abouhier@gueules-cassees.asso.fr

DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL**Frédéric Durini**

06
Lotissement les Trois Palmiers
1130, avenue de Vaugrenier
06270 Villeneuve-Loubet
Tél. : 06 12 39 08 75
frederic.durini@gmail.com

PORTE-DRAPEAU**Arnaud Berti** 

89, chemin de la Prée
06640 Saint-Jeannet
Tél. : 06 46 14 34 92

Rhône-Alpes**DÉLÉGUÉ RÉGIONAL****Michel Clicque**    

01, 07, 26, 38, 42, 69, 73, 74
5, rue des Frères-Lumière
01240 Saint-Paul-de-Varax
Tél. : 06 73 11 02 48
Tél. : 04 74 42 57 49
michclique@gmail.com

DÉLÉGUÉS DÉPARTEMENTAUX**Jean Matton** 

07, 26, 38
758, Montée Château Grillet
38138 Les Côtes-d'Arey
Tél. : 04 74 58 88 71
Tél. : 06 69 52 68 70
jmcotesdarey@gmail.com

Tadj Charef  

73, 74
Bât B 404
17 bis, rue de la Gare
74000 Annecy
Tél. : 06 30 82 08 93
tadj.charef@wanadoo.fr

PORTE-DRAPEAUX**Georges Perez**  

10, rue Lamothe
69007 Lyon
Tél. : 04 26 65 86 77

Daniel Fiat

12, rue Elsa-Triolet
38550 Saint-Maurice-d'Exil
Tél. : 04 74 86 60 71
Tél. : 06 58 44 61 71

André Boisier

Les Romantines
356, avenue Charles-de-Gaulle
74800 La Roche-sur-Foron
Tél. : 04 50 25 12 19

DÉLÉGUÉS HONORAIRES**Jean Beauval**  **Henri Daléas**   **Michel Deglaire**  **René Fourcade** **Lucien Goraguer** **Robert Lang**  **Joseph Lannes**    **Jean Lequertier**   **Gabriel Méné**   **Fernand Ney**   **Pierre Nicollin** **Jean Riccardi**  **René Rondot**  **André Saint-Martin**   **Gilbert Sanchez**   **Pierre Soumache**   **Serge Véron**   **PORTE-DRAPEAUX HONORAIRES****Gilles Kaddour**  **François Pacifico**   **Roger Deschamps**  **Gilbert Piant** **Joseph Zahm**  

Ayant à 20 ans touché le fond de la détresse morale et physique,
nous nous sommes retrouvés et nous nous sommes élevés.

Nous nous sommes unis.

Dans les chemins de la fraternité, rien ne pouvait plus nous arrêter.

Nous nous sommes appelés nous-mêmes Les Gueules Cassées,
et avons adopté comme devise « Sourire Quand Même ».

Colonel Yves Picot



Union des Blessés de la Face et de la Tête

« Les Gueules Cassées »

20, rue d'Aguesseau, 75008 Paris

Téléphone : 01 44 51 52 00

Télécopie : 01 42 65 04 14

site internet : www.gueules-cassees.asso.fr

e-mail : info@gueules-cassees.asso.fr

